

STOCKER ET CONSERVER DANS L'HABITAT URBAIN MÉDIÉVAL DU SUD-OUEST DE LA FRANCE (XII^e-XV^e SIÈCLES)

par Patrice CONTE * et Yan LABORIE **

Depuis bientôt trente ans l'essor conjoint d'une archéologie du bâti et des sols a considérablement apporté à la connaissance de l'habitat civil médiéval. Les enquêtes menées au sein du tissu des agglomérations découvrent un nombre jusqu'alors insoupçonné d'immeubles subsistant en élévation ; les fouilles complètent l'élaboration de ce corpus renouvelé, notamment en mettant au jour des traces révélatrices de formes d'habitats dont les modes de construction n'ont pas favorisé la conservation. L'analyse de l'abondante documentation désormais réunie débouche ainsi sur une profonde reconsidération de l'architecture de la maison urbaine des siècles du bas Moyen Âge. L'étude a si bien progressé qu'au-delà de l'approche de la morphologie de la bâtisse, apparaît maintenant la volonté d'aborder la manière dont elle était habitée ; ou, plus précisément, de tenter de mieux cerner les relations entre celle-ci qui, depuis longtemps, se trouve déjà largement documentée par les travaux des historiens de la vie privée, et la réalité du cadre matériel que révèle l'étude archéologique de la maison. Au travers de la question du stockage domestique des denrées, nous tenterons ainsi, dans le contexte de l'étude de l'habitat des agglomérations du Sud-Ouest, d'intégrer la voie de cette problématique. Mais, précisons-le, animés pour l'instant par la simple ambition de contribuer au développement de celle-ci pour guider les investigations à venir, plutôt que de la prétention d'apporter des réponses aux questions qu'elle soulève.

Les grains du pain quotidien

Dans l'habitat des villes médiévales du Sud-Ouest, comme ailleurs, les grains paraissent avoir toujours été l'un des produits le plus communément stockés.

Les inventaires dressés par les notaires l'attestent et les règlements urbains octroyant aux autorités des droits de perquisition en cas de disette ou de cherté laissent entendre qu'il était habituel que des réserves en soient constituées chez les particuliers (1). Ce que confirme l'archéologie, dès lors que les conditions permirent la conservation des traces de celles-ci.

C'est le cas à Bergerac au sein de deux ostals de la *Gran Carriera* détruits par incendie vers les années 1350-1400. Ici, dans des habitations occupées par des familles probablement aisées, si l'on se réfère à leur situation en rive de l'artère principale de la ville, se distinguent des stocks semble-t-il relativement importants. Ce qui ne saurait surprendre, dans le contexte de cette ville moyenne où, malgré les *pestoressas* (2) qui y tenaient boutiques,

* Ministère de la Culture et de la Communication : Service Régional de l'Archéologie du Limousin (D.R.A.C. Limoges) et U.M.R. 6223, C.e.s.c.m. (Poitiers).

** Musée de Bergerac.

1. Les privilèges octroyés en 1318, à Figeac, prévoyaient ces droits. À Castres, durant l'année de famine 1374, les consuls se les arrogent afin de déterminer quels sont les stocks privés et les excédents éventuellement disponibles pour organiser une redistribution. Cf. M.-J. LARÉNAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Annales du Midi*, t. LXIV (1952), p. 39.

2. A. M. de Bergerac [A.M.B.], 1BB 3, fol. 13.

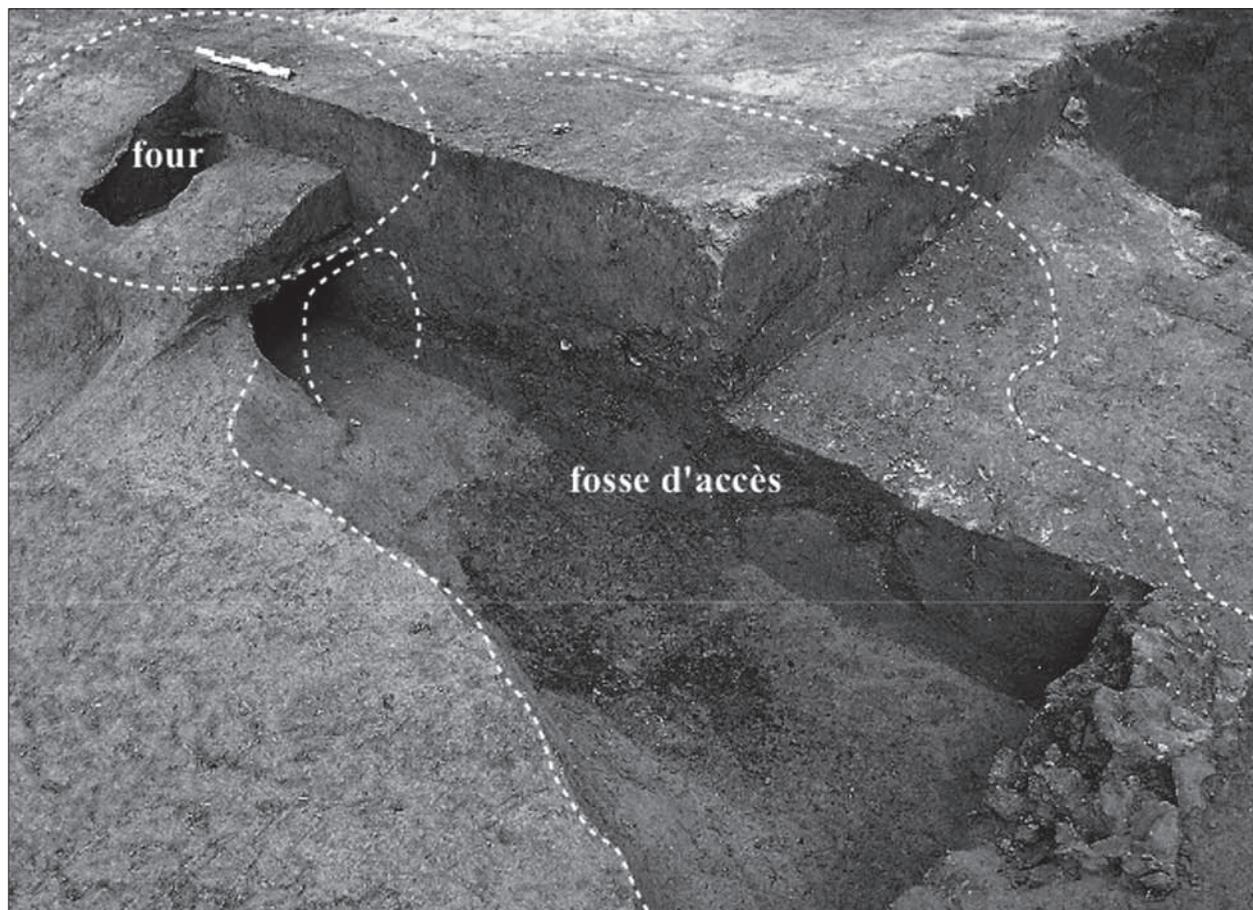


FIG. 1. BERGERAC, LA GRAULET (DORDOGNE), XI^e-XII^e SIÈCLES. FOUR DOMESTIQUE aménagé dans un substrat limoneux.
Fouille et cliché C. Ballarin, 2002, I.N.R.A.P.

beaucoup de ménages, si ce n'est le plus grand nombre, devaient tourner le pain chez eux, comme c'était le cas à Périgueux, ville voisine de taille comparable (3). Dans celle-ci, parmi les professions recensées vers 1366, celle de *tamudeliere* (4) laisse également supposer qu'il était possible d'y acheter le pain en paneterie, mais l'existence dans chaque quartier de fours d'usage commun – il y en avait au moins une vingtaine dans l'enceinte du Puy-Saint-Front (5) – témoigne de toute la place que tenait encore au XIV^e siècle la pratique de la panification domestique dans cette agglomération de taille moyenne. Probablement loués à des fournisseurs auxquels les particuliers portaient à cuire, l'activité qui s'attachait à ces fours faisait d'eux, dans la ville, des repères topographiques majeurs. Ils pouvaient se trouver inclus dans la bâtisse des ostals qui les possédaient ou établis dans des constructions annexes autonomes (6). Mais, dans les deux cas, leur aménagement paraît avoir, semble-t-il, plus relevé d'un investissement de rapport que d'une démarche d'équipement habituelle de la maison. En ville ou dans les gros bourgs, celle-ci paraît, en effet, rarement en avoir été dotée, si l'on se réfère à ce que laisse entrevoir l'archéologie.

3. A. HIGOUNET-NADAL, *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles*, Bordeaux, 1978.

4. A. HIGOUNET-NADAL, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIV^e siècle*, S.E.V.P.E.N., 1965, p. 151, Taille de 1366-1367, rue Senh Sila, « Halay Folquanda tomudeliere »; 1978, p. 27.

5. A. HIGOUNET-NADAL, 1978, p. 72.

6. A. HIGOUNET-NADAL, 1978, p. 71.

À Bergerac par exemple, la trace n'en a encore jamais été rencontrée malgré la multiplication des fouilles, mais il est vrai que dans cette localité la levée de banalités de four put concourir à enrayer durablement la construction chez les particuliers, en imposant dès l'origine l'usage du fournil seigneurial (7). Quelques ostals en étaient équipés toutefois au xv^e siècle (8). Dans la proche banlieue de l'agglomération, les maisons paysannes dispersées des XII^e-XIII^e siècles en possédaient, en revanche, communément un ou plusieurs. Indépendamment de la cuisson du pain, ils servaient peut-être aussi à la dessiccation de certaines récoltes avant stockage, ce qui expliquerait que l'on en compte parfois plusieurs par unité d'habitat. L'existence de cet équipement n'est toutefois pas évidente à percevoir dès lors que les investigations ne peuvent s'étendre, celui-ci pouvant se tenir à une certaine distance des murs de la maison. Au sein des agglomérations, les remaniements dus à l'occupation purent ainsi en gommer souvent la trace. De plus, lorsque l'aménagement de cet équipement épousait le principe de l'excaver dans le sol, ce qui ne conférait alors qu'une faible pérennité à sa chambre – option fréquemment choisie jusqu'au XIII^e siècle en contexte de substrats meubles –, son emplacement autour de la maison évoluait, ne pouvant être que difficilement rétabli successivement au même endroit (fig. 1). Au sein des agglomérations, la réduction des espaces libres ne favorisait, par conséquent, pas ce mode d'aménagement peu onéreux, ni probablement en règle générale la crainte de l'incendie la multiplication du nombre des fours, qu'ils aient été excavés ou construits hors sol.

À Bordeaux, dans le contexte de cette grande ville, aux XIV^e-XV^e siècles six ou sept fois plus peuplée que Périgueux ou Bergerac, rares étaient les demeures qui en auraient été équipées. Sur un échantillon de 334 habitations bordelaises, Sandrine Lavaud n'en distingue que trois en possédant un (9). Là, cette situation pourrait avoir un lien avec un recul précoce de la pratique de la panification domestique qui, d'après Fabrice Mouthon, avait presque entièrement disparu autour de 1500 (10). Pour cette raison ou pour d'autres – effet de la division du travail dans les grandes agglomérations, crainte du feu générale ou contraintes seigneuriales dans les plus modestes, facilité par l'aisance du contrôle à laquelle ouvrait le regroupement de l'habitat – il semble donc que l'organisation urbaine ait eu comme incidence de faire disparaître le four de l'équipement privé habituel de la maison. Dès l'amorce du regroupement de l'habitat en hameau, on note que celui-ci tend du reste à devenir un équipement partagé (11).

Stocker en terre

Pour en revenir à la question du stockage, il en serait apparemment de même du silo excavé, structure archaïque vouée par excellence à la conservation des grains qui avoisinent presque toujours l'habitation rurale et son four.

En effet, en l'état actuel des connaissances, cet aménagement n'apparaît ordinairement pas dans les horizons d'occupation des deux derniers siècles du bas Moyen Âge au sein des quartiers enserrés dans l'enceinte des très grandes villes ou des agglomérations profondément urbanisées. La ville bipolaire de Limoges semble toutefois faire exception. Il s'y distingue effectivement deux cas témoignant, aux XIII^e-XIV^e siècles, de l'usage de structures identifiées comme étant des silos à l'intérieur des enceintes : l'un dans la cave d'une maison canoniale (12) de la cité épiscopale (fig. 2), l'autre sur les berges de l'étang entourant la motte vicomtale, où trois unités de stockage de ce type sont probablement associées à une maison (13) (fig. 3). Mais, même dans cette ville, ces deux cas restent pour l'instant

7. *Coutumes et statuts de la ville de Bergerac (1322-1368)*, éd. E. TRELIER, Bergerac, 1779 (1368), art. CXXXI : « Tout bourgeois est tenu cuire son pain aux fours du seigneur de Bergerac, pourvu qu'il le veuille faire cuire dans la ville... le seigneur doit cuire pour 22 deniers le sestier de froment et celui de seigle ou mesture pour 20 deniers. Les fourniers prendront point désormais de la pâte ou farine, ni autre chose et seront tenus de porter la pâte aux fours et rendre le pain cuit aux maisons des bourgeois ». Au début du xv^e siècle, la banalité de four était encore levée. En 1414, « il fut dit aux jurats que les fours du roi [seigneur de Bergerac] ne pouvaient plus suffire à cuire le pain de la ville, d'où grand dommage pour les gens... qu'il serait bon d'aller devers le sénéchal, pour tenter d'obtenir de faire cuire le pain aux petits fours de la ville, moyennant redevance de 18 deniers par feu ». G. CHARRIER, *Les Jurades de Bergerac*, Bergerac, 1892, t. I, p. 175.

8. A. D. de la Dordogne [AD 24], 2 E 1806, inventaire des biens de P. Folqueyro (1423).

9. F. MOUTHON, *Les blés du Bordelais. L'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas*, Thèse de doctorat d'Université, sous la direction de J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1993, p. 209, note 34.

10. F. MOUTHON 1993, p. 213.

11. P. CONTE, « Des documents archéologiques pour l'histoire du village médiéval en Limousin », dans *Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, (J. Tricard dir.), Presses Universitaires du Limousin, Limoges, 2003, p. 25-44.

12. T. SOULARD, « Cave de maison canoniale à Limoges », dans *Travaux d'archéologie limousine*, n° 10 (1990), p. 113-121.

13. P. CONTE, « Étude des structures de conservation enterrées », dans *Limoges, place de la Motte. Évolution d'un quartier urbain*, D.F.S., M. BERBUTO et D. DUSSOT (dir.), Limoges, S.R.A., 1996, 2 vol., t. II, p. 183-191.

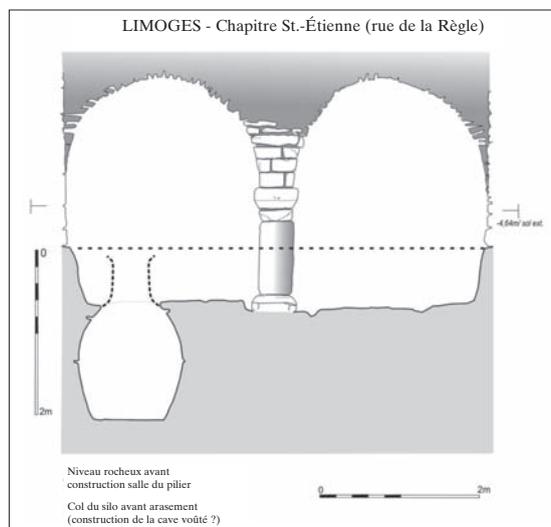


FIG. 2. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). SILO DANS LA CAVE D'UNE MAISON CANONIALE. La partie supérieure de la structure est tronquée, probablement au moment du creusement de la cave souterraine à pilier (c. fin XIV^e s.). Dessin P. Conte, d'après les relevés d'ArchéA (E. Balbo, P. Conte et J.-Cl. Grany).

uniques pour le Moyen Âge final, alors que pour les périodes antérieures du haut Moyen Âge jusqu'aux X^e-XI^e siècles apparaissent, souvent en périphérie de la Cité épiscopale, plusieurs concentrations de silos (fig. 4). Un constat presque similaire peut être effectué sur le site de l'agglomération du bas *castrum* de Châluçet (XIII^e-XV^e siècles) où une seule fosse, identifiable comme silo, a été découverte sur une superficie d'environ 1 700 m² ouverts à la fouille (14).

Il en est en revanche autrement dans beaucoup de petites agglomérations ainsi que dans l'espace des faubourgs et des banlieues rurales de grandes villes.

Tout près des murs de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, les paroissiens de Lormont recouraient au XII^e siècle au stockage en silo (15), de même que ceux des faubourgs de la grande métropole gasconne. Dans celui de Sainte-Croix, avant qu'une dernière extension de l'enceinte n'élève ce faubourg au rang de quartier pleinement urbain, le conditionnement souterrain resta utilisé pour le blé et les pois au moins jusqu'au milieu du XIII^e siècle (16). Dans les bourgs et les petites villes du Bordelais comme dans l'ensemble des pays de Gascogne, l'habitude de stocker en silo demeura souvent encore plus tardivement en usage. À Penne d'Agenais, dans la vallée du Lot, un bel exemple archéologique en apporte, parmi d'autres, l'illustration à travers les dispositions architecturales prises pour intégrer des structures

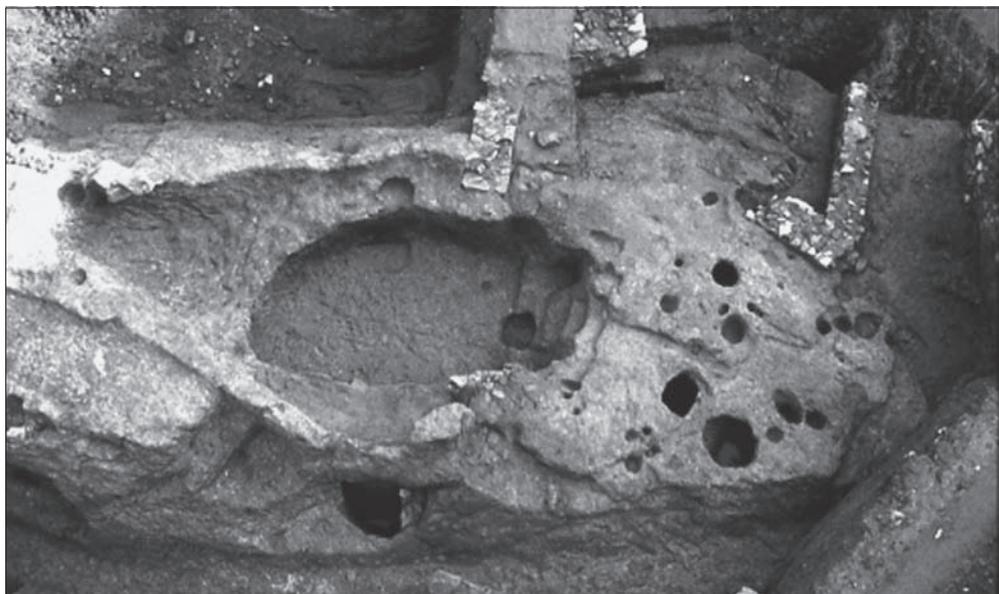


FIG. 3. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). ABORDS DE LA MOTTE VICOMTALE. Groupe d'au moins quatre silos aménagés sur la plate-forme bordant l'un des étangs-fossés (en haut de l'image) de la motte. Les quatre silos (à droite) coexistent avec d'autres aménagements laissant supposer la présence d'un habitat (trous de poteaux, foyer construit et partie basse d'une cave creusée équipée d'un escalier (au centre de l'image). Cliché P. Ernaux, I.N.R.A.P.

14. P. CONTE, « L'utilisation du sous-sol dans un *castrum* limousin: le Bas-Châluçet (XIV^e-XV^e siècle) », dans *Actes des deuxième et troisième colloques « Autour de l'habitat troglodytique au Moyen Âge »*, Saint-Martin-le-Vieil (à paraître 2008).

15. W. MIGEON, « Bordeaux, travaux et recherches archéologiques », dans *Revue archéologique de Bordeaux [R.A.B.]*, t. XCI (2000), p. 13.

16. J.-L. PIAT, « Explorations archéologiques dans le quartier Sainte-Croix de Bordeaux », *R.A.B.*, t. XCI (2000), p. 117-122.

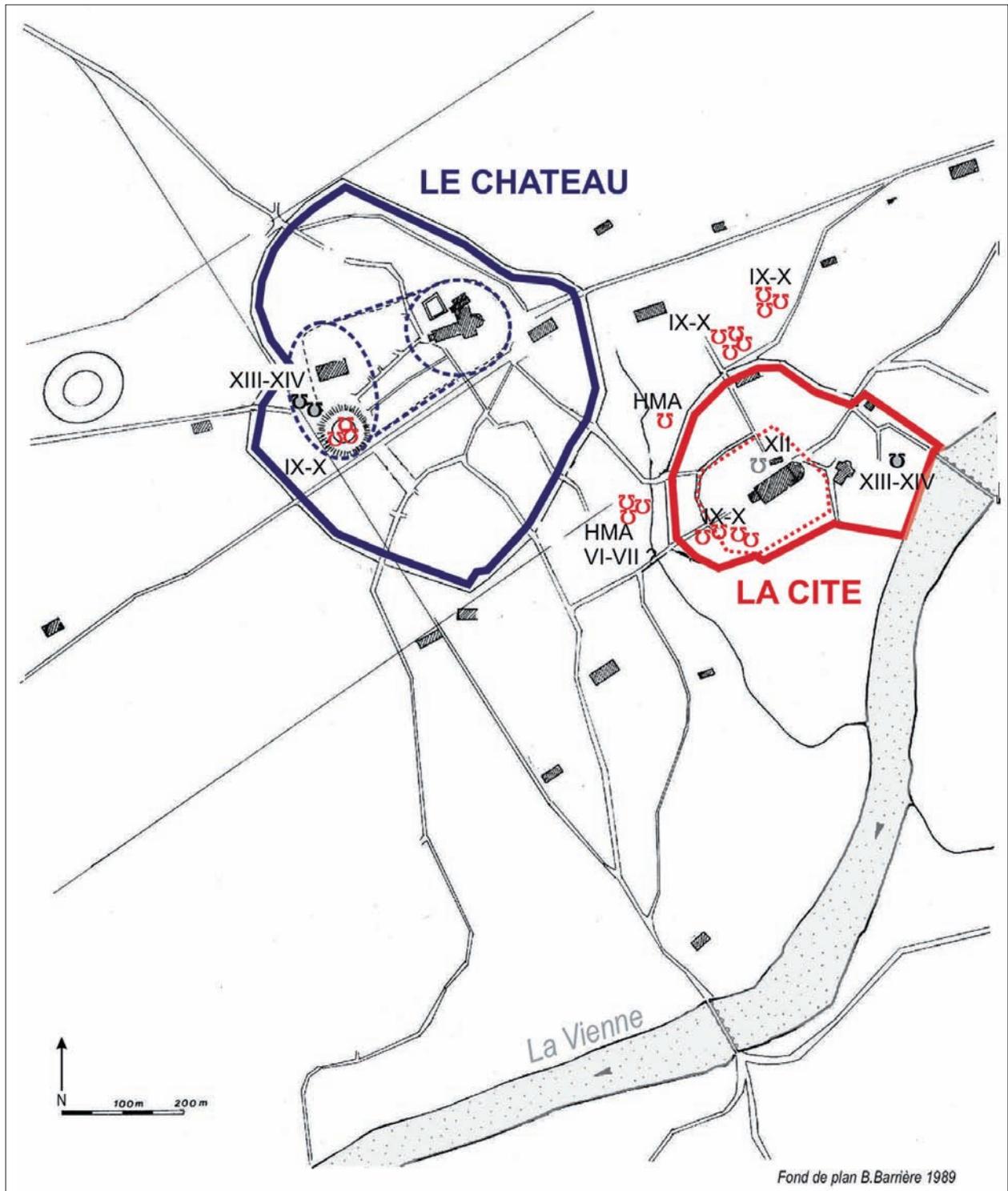


FIG. 4. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). RÉPARTITION DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES DE FOSSES-SILOS. Si au cours du haut Moyen Âge les découvertes sont nombreuses et surtout situées hors de La Cité, les cas correspondant au Moyen Âge final sont plus rares et correspondent à des groupes de structures moins importants à l'intérieur des enceintes urbaines.
Répartition P. Conte, à partir d'un fond de plan établi par B. Barrière. Histoire de Limoges, Privat éd. 1989, p. 86.

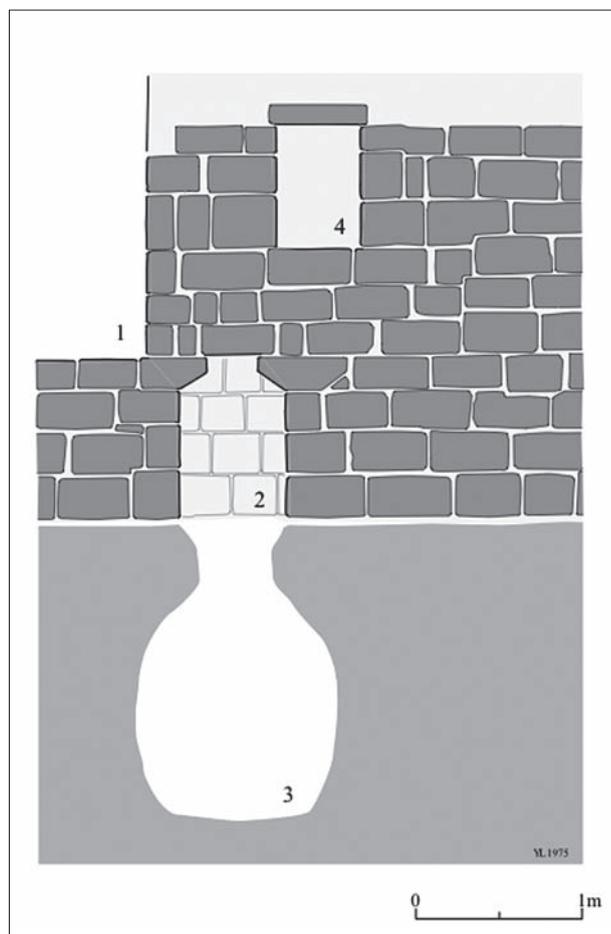


FIG. 5. PENNE D'AGENAIS, RUE FERRACAP (LOT-ET-GARONNE). Silo sous niche murale. Dessin Y. Laborie.



FIG. 6. PENNE D'AGENAIS, RUE FERRACAP (LOT-ET-GARONNE). Niche donnant accès au goulot d'un silo. Cliché Y. Laborie.

servant ce mode de stockage à l'intérieur d'une maison édifée rue Ferracap, vers la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle. Venue réoccuper une parcelle où existait un groupe de silos, lors de la construction de celle-ci, des niches murales furent aménagées au-dessus du goulot de deux d'entre eux pour conserver l'accès à leurs fosses, ici durablement réutilisables, car creusées dans la roche (fig. 5-6).

Si, de même qu'à l'intérieur de l'enceinte de Bordeaux, l'entreposage « *in terra* », en *dorcs* ou *cross*, ne paraît pas avoir été employé dans Toulouse *intra muros* (17), la pratique de ce mode de stockage resta également jusqu'au XV^e siècle d'usage courant dans tout le pays toulousain, dans les campagnes bien sûr mais aussi dans les petites agglomérations. Les inventaires après décès attestent encore de sa pratique à Castelnau-dary passé les années 1450 (18). En Limousin, le stockage en silo perdura également tardivement, de même qu'en Périgord. Mais, dans

17. Nous nous appuyons ici sur le constat dressé après deux riches décennies de recherches archéologiques sur la ville de Toulouse antique et médiévale, que Jean Catalo nous a aimablement communiqué. En revanche, dans la banlieue de l'agglomération, comme c'est le cas autour de Bordeaux, la pratique du stockage en silos était courante. Cf. J.-M. LASSURE, « Une batterie de silos médiévaux à Saint-Michel-du-Touch, commune de Toulouse, Haute-Garonne », dans *Les techniques de conservation des grains à long terme*, M. GAST et F. SIGAUT (dir.), C.N.R.S., Paris, 1981, 2 vol., t. II, p. 125-146.

18. M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Âge d'après les inventaires et les testaments » dans *A.M.M.*, t. XV et XVI (1997-1998), p. 284.

cette région, il paraît avoir été délaissé à Périgueux, agglomération au tissu extrêmement dense (19), ainsi qu'à Bergerac dès lors que s'affirma l'urbanisation.

En effet, durant toute la phase initiale de croissance de l'agglomération, du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle et malgré qu'un substrat limoneux n'y favorisât pas particulièrement son emploi, celui-ci y fut utilisé tout autant dans l'habitat populaire qu'aristocratique ou monastique. Mais au-delà du milieu du XIII^e siècle, période qui vit se poursuivre et s'amplifier le développement de ce gros bourg castral au point de l'élever au rang de ville, la trace n'en est alors plus retrouvée. Dans cette agglomération moyenne qui demeura pourtant bien au-delà de l'époque médiévale toute pénétrée de ruralité, il semble ainsi que l'usage de stocker en silo excavé ait progressivement disparu dès lors que l'affirmation de l'urbanisation dépassa un certain stade, alors que, tout autour de son enceinte, dans le plat pays, celui-ci resta commun et vivace jusqu'à l'aube de l'Époque moderne.

Dans les contrées rurales du sud-ouest aquitain, des témoignages révèlent même sa persistance jusqu'à des dates encore plus tardives (20). Ce qui ne saurait surprendre en raison des garanties de conservation extrêmement sûres qu'offre ce mode de stockage, notamment pour la préservation des semences de l'année à venir. Toutefois d'une mise en œuvre à l'évidence moins aisée que celle de l'entreposage hors sol, en fûts, sacs, arches ou grenier, il n'est pas étonnant non plus que son usage soit précocement tombé en désuétude en milieu urbain, ou même qu'il n'y ait jamais été retenu, comme il semble que se soit le cas dans l'habitat des quartiers *intra muros* des villes déjà importantes à l'orée du Moyen Âge, telles Toulouse et Bordeaux.

D'une part la sécurité de l'enceinte annihilait l'intérêt de sa discrétion, le silo tenant par certains côtés de la cache, caractéristique qui explique entre autres l'attachement des ruraux à son emploi jusqu'à des dates tardives (21). D'autre part, privilégiant une conservation à long terme, il répondait mal aux besoins des foyers qui, par choix ou contraintes, achetaient le grain au marché par petites quantités au gré de leurs nécessités. Enfin, pour ceux qui restaient attachés à constituer des stocks et qui disposaient des moyens de le faire, en contexte de terrain meuble la courte pérennité des fosses-silos réclamait de disposer d'espace pour régulièrement en creuser de nouvelles, autour ou à l'intérieur de l'habitat. Et partout, pour en établir, fallait-il surtout pouvoir accéder à un *substratum* sain et homogène, ce qui rapidement devint rare dans les villes sous l'effet de la pression de l'occupation génératrice de bouleversement, d'humidification et de pollution du sous-sol par accumulation de remblais, percolations des eaux usées et absence de drainage maîtrisé.

À côté de l'évolution de la maison vers une organisation étagée, plus discrète mais néanmoins marquante, l'abandon du stockage en silo souterrain serait un témoignage des ruptures induites dans les usages domestiques dès lors qu'au sein d'une agglomération l'occupation atteignait une densité de niveau pleinement urbain (22). Mais pas plus que le recul de la présence du four dans l'équipement de l'habitat des villes révélerait obligatoirement celui de la panification domestique, la disparition du silo exprimerait un recul des habitudes de

19. A. HIGOUNET-NADAL 1978, p. 144-145: vers 1330, période de maximum démographique dans cette ville, la densité de l'occupation s'élevait à 140 feux à l'hectare dans l'enceinte du Puy-Saint-Front. Vaste d'environ 17,5 ha celle-ci regroupait 2445 foyers, énorme entassement qui, statistiquement, n'ouvrait qu'à la disponibilité théorique de 71 m² au sol par famille.

20. O. DE SERRES en fait notamment mention dans le livre second de son *Théâtre d'Agriculture*, Paris, 1608 : « Reste à parler d'une autre sorte de grenier autant estrange à qui ne la veuë, comme il semble la raison contrarier... Grenier dans la terre en profondes fosses, sans aer... par Gasconne et par la Guyenne, où plus l'on se sert de telle espèce de grenier qu'en autre province de ce royaume. Ce sont des fosses profondes creusées dans terre, qu'on appelle Cros, dans lesquelles on descend avec eschelles pour y porter et rapporter le bled ». La méthode était toujours utilisée dans le Gers dans les années 1670, cf. H. POLGE, « Lou cros », dans *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1976; en 1870, à Grisolles (Tarn-et-Garonne) on se servait encore de silos, cf. A. BLANCHET, *Les souterrains refuges de la France*, Paris, Picard, 1923.

21. L'insécurité créée par les guerres de Religion fit perdurer l'usage du silo dans plusieurs régions du sud-ouest de la France : en Quercy, l'usage des silos est encore attesté en 1572 : E. CABIÉ, *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy de 1561 à 1590*, Cahors, 1906, cité dans P. CONTE, *La conservation des denrées agricoles au Moyen Âge : silos en Limousin et Périgord*, mémoire de D.E.A. de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, sous la direction de J.-M. PESEZ, 1993, 131 p., annexes et 24 figures; en Armagnac, une maison pouvait en posséder une dizaine, cf. V. LARCADE, « Manger gascon au temps des guerres de religions », dans *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2002, p. 134. À Lautrec, dans le Tarn, ce sont ainsi plusieurs dizaines de silos qui ont été découverts à l'intérieur même de l'enceinte urbaine, associés à des maisons pour la période charnière des XV^e-XVI^e siècles; P. ESTIVAL, *Lautrec, Porte de Caussade*, Bilan Scientifique Régional 2001, S.R.A. Midi-Pyrénées, Toulouse, 2005, p. 154. L'agronome espagnol Herrera (1513) note que les silos sont utiles lorsque des ennemis ou la guerre menacent: cf. C. BEUTLER, « Traditions et innovation dans les techniques de conservation des grains à la campagne et à la ville (Europe occidentale, XV^e- XVIII^e siècles). Examen critique des sources », dans *Les techniques de conservation des grains à long terme*, 1981, t. II, p. 26.

22. La gestion des déchets en témoignerait aussi, cf. J. CATALO, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine, réflexions à partir de données archéologiques du Sud-Ouest de la France », dans *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 229-238.

constituer des réserves de grains. Tous les conseils de bon ménage prodigués par les contemporains du bas Moyen Âge disent qu'il fallait que la maison familiale en soit bien pourvue (23).

Stocker hors sol

Au stockage des farines, dont la conservation s'avère toujours délicate, ruraux et urbains préféraient privilégier celui des grains. D'autant qu'il était aisé, même en période troublée, d'aller en sécurité porter à moudre dans l'un des moulins que comptait chaque agglomération. Lorsque les inventaires évaluent méticuleusement les réserves, les proportions enregistrées tendent à le prouver : en 1493, chez les frères Delarc, bourgeois de la petite ville de Saint-Émilion, le notaire consigne la présence d'au moins 21 boisseaux de grains panifiables contre seulement 2 de farine (24). Par ailleurs, dans les villes moyennes, comme parfois dans les très grandes – Toulouse en donne l'exemple (25) –, à l'exception des plus pauvres, la majorité des habitants tenait des terres ou entretenait d'étroites relations avec les campagnes environnantes qui ouvraient à l'acquisition de parts de récoltes en nature. L'insécurité du plat-pays ou simplement les difficultés des déplacements poussaient à rapatrier celles-ci dans l'enceinte de la ville et « à faire grenier » dans ses maisons (26), au moins pour stocker ce qui reviendrait à l'autoconsommation et au réensemencement. Pour ceux qui ne disposaient pas de tels revenus mais qui avaient quelques moyens, l'incertitude de la récolte à venir et l'opportunité d'acheter au meilleur prix après une belle moisson conduisaient aussi, inévitablement, à la constitution de véritables stocks.

En se référant à l'estimation donnée par les historiens de la consommation des grains (2,5 hectolitres par an pour le pain d'une personne adulte) (27), dans l'ostal d'une famille réduite – un couple et deux ou trois enfants – la réserve de grains panifiables – si elle y était réunie pour une année – réclamait donc de loger la valeur d'environ 7 ou 8 sacs, soit un volume de moins d'un mètre cube dont la place se trouvait facilement, y compris dans les logements les plus exigus. Même dans le cas de foyers beaucoup plus larges, les quantités à entreposer pour garantir les besoins d'une ou de deux années ne formaient par conséquent jamais un volume considérable. Relativement faible, l'encombrement du stock n'avait probablement pas ainsi d'incidence sur la localisation de la réserve de grain dans la maison quand elle était conservée hors silo. Tout au plus, selon les modes de conditionnement retenus, pouvaient influencer sur sa situation – groupée ou dispersée car elle était aisément fractionnable – l'atmosphère des locaux plus ou moins propice à sa conservation, des facteurs de commodité d'accès et de surveillance et bien entendu, en fonction de l'agencement général et du nombre de pièces de l'habitation, les disponibilités d'espace.

Lorsque le stockage gardait une dimension domestique, le dépôt des grains pouvait donc occuper dans l'habitation les emplacements les plus divers.

La manière d'agir de qui voulait chaparder reflète notamment cela. Par exemple, un laboureur du Puy-Saint-Front surnommé Gâte-Vin précise dans sa confession que, parti pour voler du blé, une fois introduit dans la maison qu'il visite, c'est « dans toute celle-ci » et non en un endroit particulier qu'il mène sa coupable recherche (28). Les inventaires confirment en effet la disparité des lieux où pouvaient se situer la ou les réserves de grains.

23. Ch. DE LA RONCIÈRE, « La vie privée des notables toscans », *Histoire de la vie privée*, Ph. ARIÈS et G. DUBY (dir.), éd. Seuil, 1985, t. 2, p. 201-202 : tel est l'enseignement de ce parangon du bon sens bourgeois qu'est Paolo da Certaldo (XIV^e siècle) : « *Aie constamment chez toi du froment pour deux ans [...] et fais de même pour l'huile* ».

24. M. BOCHACA, « Maison d'habitation, cadre de vie domestique et patrimoine foncier à Saint-Émilion, fin du XV^e siècle », *R.A.B.*, t. LXXXIV (1993), p. 163.

25. F. DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, éd. Olivier Orban, 1987, p. 141 : à la fin du Moyen Âge, seuls les toulousains les plus démunis ne disposaient pas de leurs propres grains. Ph. WOLFF, *Commerce et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, 1954, p. 175-178 : la plupart des artisans urbains toulousains étaient aussi des paysans partageant leur temps entre les travaux des champs et ceux de l'ouvroir ; dès le début du XIII^e siècle, les habitants de Toulouse avaient obtenu le droit de transporter librement leur blé et leur vin, de leurs terres à leurs demeures urbaines ; ils stockaient le blé en ville et faisaient moudre au fur et à mesure de leurs besoins.

26. En temps de crise – on le voit à Bergerac aux XIV^e-XV^e siècles par exemple –, les ruraux résidant dans le ressort des juridictions urbaines venaient également à entreposer leurs biens, c'est-à-dire essentiellement leurs récoltes et leur bétail, à l'intérieur de l'enceinte des villes. S'ils n'y tenaient pas de maison, dans le cadre d'arrangements, celles des bourgeois accueillaient sans doute le dépôt de leurs biens dont le logement bouleversait certainement l'ordre habituel d'utilisation des locaux et les manières d'entreposer. Il leur était alors réclamé de participer à l'effort fiscal qu'imposait la mise en défense de la ville et l'achat de trêves à ceux qui la menaçaient. Cf. Y. LABORIE, B. LESFARGUES, J. ROUX, *Le Livre de vie (1379-1382). Bergerac au cœur de la guerre de Cent Ans*, Fédérop, 2002, p. 49 et 52, note 105.

27. F. MOUTHON, « Le pain en Bordelais médiéval, XIII^e-XIV^e siècles », dans *A.M.M.*, t. XV et XVI (1997-1998), p. 208 ; A. DERVILLE, *L'économie française au Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 180.

28. A.M. PÉRIEUX : *Petit Livre Noir*, fol. 118.

Faire grenier dans les combles

Si l'ostal disposait d'un niveau sous combles, celui-ci pouvait être bien sûr mis à profit pour faire grenier « *per son estor* » mais également pour entreposer de grandes quantités, quand étaient poursuivies des perspectives de stockages spéculatifs. Fabrice Mouthon l'observe à Bordeaux lorsque les entrepôts (*chays*) ordinairement utilisés par les gros manieurs étaient à saturation. Fallait-il alors que le local ait une poutraison et un plancher suffisamment forts et en état. Il arrivait que ceux-ci cèdent sous le poids des grains. Déposés en sac ou en tas, les grains bénéficiaient là d'une atmosphère ventilée propice à leur conservation. Pour améliorer celle-ci, le plancher du grenier était parfois revêtu d'une couche de terre portant un carrelage; disposition visant comme l'explique Olivier de Serres « *à ce que par sa fraîcheur [le carrelage] corrige la chaleur du bois au profit du blé séjournant au-dessus* » (29). L'étanchéité de la toiture toujours imparfaite exposait en revanche les grains à subir les dégâts que peut infliger, en quelques heures, l'apparition de gouttières un jour d'orage. Même si la précaution était prise de pailler la surface des piles, s'ajoutait à ce risque celui des déprédations dont pouvaient être la cause les oiseaux et les chats venant à s'introduire dans le grenier. De plus, les grains y restaient très exposés aux rongeurs et ne trouvaient là pas plus qu'ailleurs une situation les mettant hors d'atteinte de l'action terriblement destructrice des insectes, seul le stockage en silo souterrain donnant, dans ce domaine, de vraies garanties. Les données recueillies à Toulouse par Philippe Wolff donnent une idée des pertes que supportaient ainsi les réserves conditionnées en grenier: en 1430, dressant l'état de celles de son établissement, le prieur du Collège de Périgord constate cette année-là que du fait « des chenilles de papillons, vers et rats, ainsi qu'à l'ordinaire » 6 cartons de blé ont été perdus sur un total de 80 (30), proportion qui pouvait être fort préoccupante pour des foyers à l'économie en fragile équilibre.

Coffres et fûts à tenir blé

Le stockage en fût (31), coffre ou arche ne protégeait pas plus des larves d'insectes mais sans aucun doute mieux des rongeurs (32). Pour les réserves domestiques, la relative faiblesse des volumes à conditionner permettaient de l'envisager et il semble, au travers des inventaires, qu'il fut ainsi le plus couramment choisi, d'autant qu'il apportait une grande souplesse pour trouver à loger le stock en n'importe quel endroit de la maison. Il facilitait de fait son accès pour le surveiller et y puiser. Quand la maison possédait un niveau sous combles, ce qui était semble-t-il quasiment la règle en ville, la dévolution de l'espace de celui-ci au stockage domestique des grains était donc loin de s'imposer obligatoirement. De multiples mentions attestent de ce fait aussi bien dans de modestes ostals que dans de plus vastes.

À Saint-Émilion, en 1493, au mois d'octobre, c'est-à-dire à un moment de l'année où les réserves sont encore peu entamées, ce qui rend plus pertinent l'observation de leurs emplacements, chez Jehan Grimaud, bourgeois agriculteur d'aisance moyenne, au-dessus de l'unique salle et de la seule chambre qu'abritait l'ostal, le *sollier* n'était exploité, dans le domaine de l'entreposage des denrées, que pour les légumes secs, en l'occurrence des fèves en quantité d'une quinzaine de boisseaux. Pour les grains panifiables dont la maison était bien pourvue, l'appentis et le cellier (*serey*) attenants au corps principal de l'habitation lui avait été préféré. Dans l'appentis où se tenaient entre autres deux maies à pétrir, plusieurs tonneaux remplis de seigle avoisinaient des sacs de farine. Dans le cellier, des fûts renfermaient du froment et du méteil.

29. O. DE SERRES 1608, p. 122.

30. Ph. WOLFF 1954, p. 175. La proportion des pertes constatée par le prieur toulousain, s'approche de celle qu'évalue à 1/10^e l'agronome toscan Tanaglia (1489) lorsque les grains sont conservés en grenier. Ce dernier était pour cela partisan des fosses et indique deux emplacements possibles pour le établir: dans la maison ou dispersées sous les places publiques, cf. C. BEUTLER 1981, p. 19-43.

31. Dans les pays de grande viticulture, l'emploi de fûts semble privilégié et, peut-être obturait-on aussi en Bordelais les « fûts à tenir blat » d'un chapeau d'argile, comme en note l'usage L. Liger dans la région d'Auxerre (v. 1700): les paysans qui choisissaient mettre « dans des muids » leurs grains couvraient l'ouverture des fûts d'un demi-pied de terre glaise; Liger souligne les avantages de ce mode de conditionnement: « de cette manière le bled ne craint rien des souris ni des oiseaux, il se conserve pur et longtemps... c'est dommage que ces circonstances qui paraissent faciles à remplir, se trouvent pourtant réunies rarement » mais il rappelle que « l'exécution n'est pas aisée pour ceux qui ont de grandes récoltes », L. LIGER, *La nouvelle maison rustique*, Paris, 2 vol., 1740, t. I, p. 636.

32. O. DE SERRES (1608, p. 122) l'affirme: « quant aux caisses ou aucuns tiennent leurs bleds, elles sont louables, en ce que le bled s'y garde fort nettement, hors des poussières, et du dégât des rats et chat et oiseaux, si elles sont bien faites ».

Au cœur du Puy-Saint-Front, à Périgueux, dans l'ostal d'architecture beaucoup plus urbaine d'un riche *mercator* épicier-mercier, le constat du notaire fait apparaître en septembre 1428 à peu près la même tendance (33). Au sein de cette habitation étagée d'une dizaine de pièces, les grains panifiables en réserve – ici uniquement du blé et dans une quantité qui suggère de simples perspectives domestiques – n'étaient également pas logés dans les solliers que comptait l'ostal, même si dans l'un d'eux une arche vide d'une contenance de 5 *sexteria* de blé sous-entend qu'il arrivait qu'une fraction puisse y être entreposée. C'est dans l'une des salles supérieures de la maison faisant office de souillarde qu'ils se trouvaient conditionnés dans quatre coffres (3 *cistones*, 1 *archiam*). Il devait aussi en être quelquefois stockés au rez-de-chaussée où le notaire consigne encore un coffre à blé supplémentaire d'une contenance de 6 *mosdurieras*.

Ces deux exemples pris parmi bien d'autres montrent qu'il n'y avait par conséquent pas d'automatisme d'emploi du *sollier* pour stocker les grains, ni obligation à réserver les combles de la maison à cet usage, tant que les quantités entreposées conservaient un caractère proprement domestique.

Dans les immeubles aux élévations intégralement conservées, que ceux-ci soient vastes ou non, les fenêtres, les latrines, les niches qu'il n'est pas rare de rencontrer au niveau des combles révèlent du reste que, parfois, la dévolution de l'espace sous toiture était nettement le logement des personnes plutôt que des réserves frumentaires ou autres.

Contrairement à l'idée inconsciemment imposée par l'image de la vie des habitats de bourgades des XVIII^e-XIX^e siècles dans laquelle il est possible que l'on veuille trop vite retrouver la survivance de comportements imprudemment considérés comme quasiment immuables, l'usage de monter les grains au grenier n'était donc peut-être pas si courant dans l'habitat médiéval urbain des pays du Sud-Ouest. De même, au sein de celui-ci, rien ne prouve formellement que les combles fussent systématiquement privilégiés pour traiter les récoltes nécessitant d'être séchées, comme celles du chanvre et du lin que beaucoup produisait, ou encore d'oignons, de châtaignes, de pommes ou de noix que tous emmagasinaient en saison.

Dans des immeubles voués jusqu'au dernier étage au logement des hommes tels qu'en donnent l'exemple certains gros ostals bergeracois du plein XIV^e siècle (34), les salles de rez-de-chaussée, ordinairement très hautes de plafond et rarement divisées de murs porteurs offraient des espaces potentiellement bien plus favorables pour trier, étaler et suspendre (35). Outre l'atmosphère aérée et l'aisance d'accessibilité que leur donnaient presque toujours d'importantes arcades percées côté rue, leur volume était suffisamment conséquent pour que différentes activités puissent cycliquement ou longuement y cohabiter.

À Cahors, Maurice Scellès observe comment une mezzanine, ou un niveau complet d'entresol, pouvait doubler la surface des salles basses et concourir ainsi à multiplier leur capacité à éventuellement servir de remise, sans condamner leur capacité à accueillir parallèlement le mouvement de toutes sortes d'activités (36). Au moment des foires, lorsque les marchands forains déballaient au long des rues (37), les salles basses des ostals étaient notamment communément louées pour servir de boutique. Ce qui tend à confirmer que celles-ci connaissaient sûrement la vocation polyfonctionnelle qu'incitent à leur attribuer leurs dispositions générales. Toutefois les modalités d'exploitation de leur espace – du partage de celui-ci entre activités de production, de commerce, de stockage – restent extrêmement floues, l'apport de l'analyse du bâti des élévations conservées s'avérant dans ce domaine limité et celui de l'archéologie des sols encore trop peu exploité, bien que ce dernier puisse se révéler éclairant.

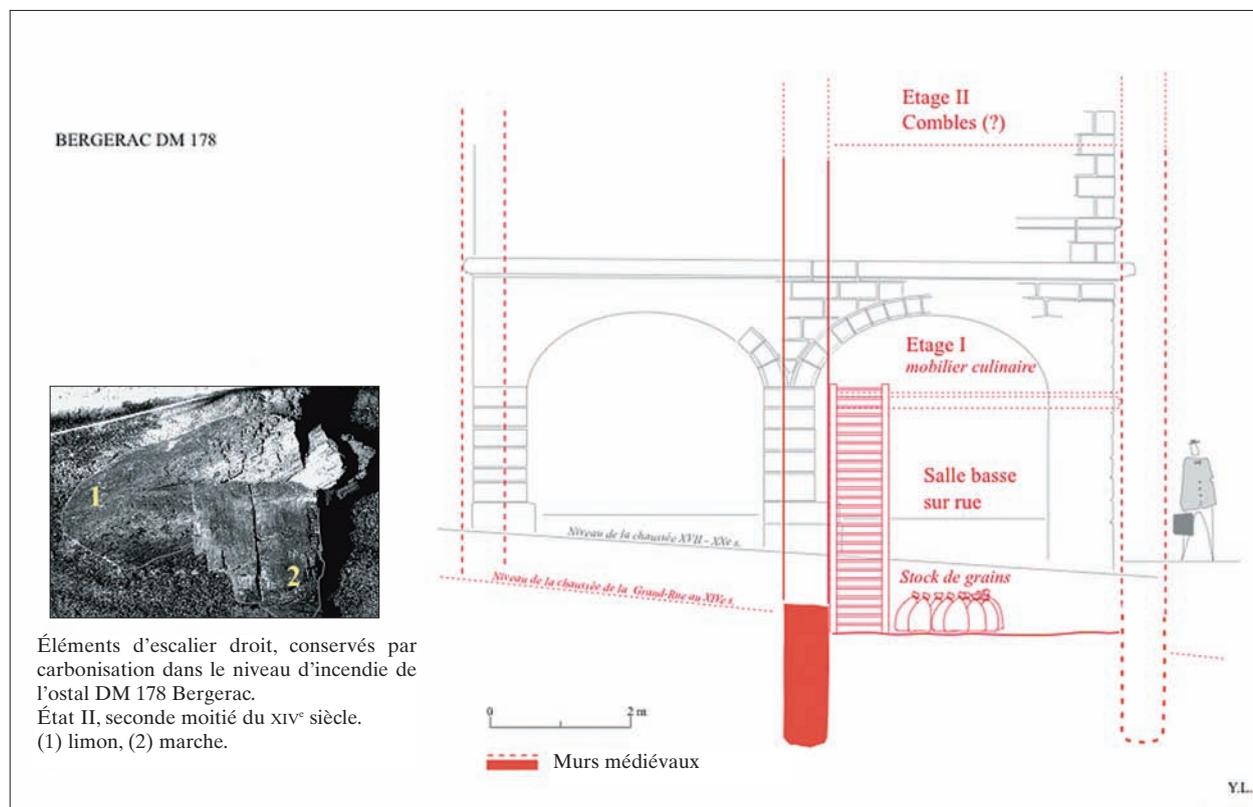
33. F. VILLEPELET, « Le mobilier d'un marchand et bourgeois de Périgueux en 1428 », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord [S.H.A.P.]*, t. XXXIV (1907), p. 346-366.

34. F. FRAY, « Bergerac. XIV^e siècle. Grande maison de marchand », dans Y. ESQUIEU, J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XI^e au milieu du XV^e siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, 1998, p. 257-260; P. GARRIGOU GRANDCHAMP, « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *C.A. Périgord, Société Française d'Archéologie*, Paris, 1999, p. 25; le cas apparaît également à Figeac: A.-L. NAPOLÉONE, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 257.

35. F. FRAY, « Espaces de circulation », dans Y. ESQUIEU et J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales...*, p. 93. L'auteur rappelle également (p. 94) le rôle que purent jouer, comme espace de séchage, les galeries de circulation hors œuvre, telles que celles qui couraient sur la façade arrière de la très belle maison dite « des dames de la Foi » à Périgueux, cf. A. MARIN, *Périgueux, maison des Dames de la Foi*, Bilan scientifique 2002, S.R.A.-D.R.A.C. Aquitaine, Ministère de la Culture, 2003, p. 27-29.

36. M. SCELLÈS, Cahors, *Ville et architecture civile au Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles)*, éd. du Patrimoine, 1999, p. 103-104.

37. C'était notamment le cas à Bergerac au XIV^e siècle, faute de pouvoir le faire ailleurs, la ville ne disposant pas d'une place à l'intérieur de son enceinte.



Éléments d'escalier droit, conservés par carbonisation dans le niveau d'incendie de l'ostal DM 178 Bergerac.
État II, seconde moitié du XIV^e siècle.
(1) limon, (2) marche.

FIG. 7. BERGERAC (DORDOGNE), RUE DE L'ANCIEN PONT (DM 178).
Coupe positionnant les murs latéraux d'ostals mitoyens découverts sur la parcelle DM 178. Dessin Y. Laborie.

Faire grenier dans l'en bas

L'observation de l'état de surface des sols, des empreintes que ceux-ci conservent et des déchets qui s'y associent est effectivement à même de contribuer à l'approche des modes d'utilisation des espaces de la maison. Ainsi, au-delà de la confirmation du choix qui pouvait être fait de loger en rez-de-chaussée les réserves alimentaires et notamment les grains, l'étude du sol d'un des ostals fouillés à Bergerac, Grand-Rue, permit d'acquiescer l'un des premiers exemples disponibles relatifs à la manière dont pouvait être utilisé, dans ce domaine, l'en bas d'un immeuble étagé répondant à un type certainement courant dans le bâti des agglomérations du Sud-Ouest des années 1300-1400 (38).

À la différence du stock découvert dans la salle basse d'un ostal voisin qui paraissait avoir été simplement conditionné en tas ou en sacs (fig. 7), les grains entreposés dans celui-ci l'étaient à l'intérieur d'une structure spécifiquement aménagée pour cet usage. Élevée en pan de bois, planchée au sol et dotée d'une porte, le volume de celle-ci devait se percevoir comme celui d'un édicule singulier dans les 65 m² non cloisonnés de la salle arrière de cet ostal spacieux qui comptait encore, en effet, côté rue, une seconde salle basse d'environ 40 m² dans laquelle se tenait l'escalier conduisant à l'étage (fig. 8-9, état II). Celui-ci se développait sur la totalité de l'assiette de la bâtisse, comme en témoigne, dans la salle arrière, l'existence d'un pilier destiné à supporter sa poutraison. Très certainement s'y trouvaient situées les pièces à fonction d'appartement dont l'une bénéficiait vraisemblablement du confort de disposer de latrines. Les déchets de faune et de vaisselle brisée mêlés aux rejets collectés par la fosse de cet équipement qui servait aussi manifestement de poubelle (39), suggèrent, s'ils furent bien évacués depuis

38. Y. LABORIE, Bergerac, 10-12 rue d'Albret, Bilan scientifique 1996, S.R.A.-D.R.A.C. Aquitaine, Ministère de la Culture, 1997, p. 16-19.

39. Ce fait est aujourd'hui bien établi, cf. J. CATALO 2002, p. 237.

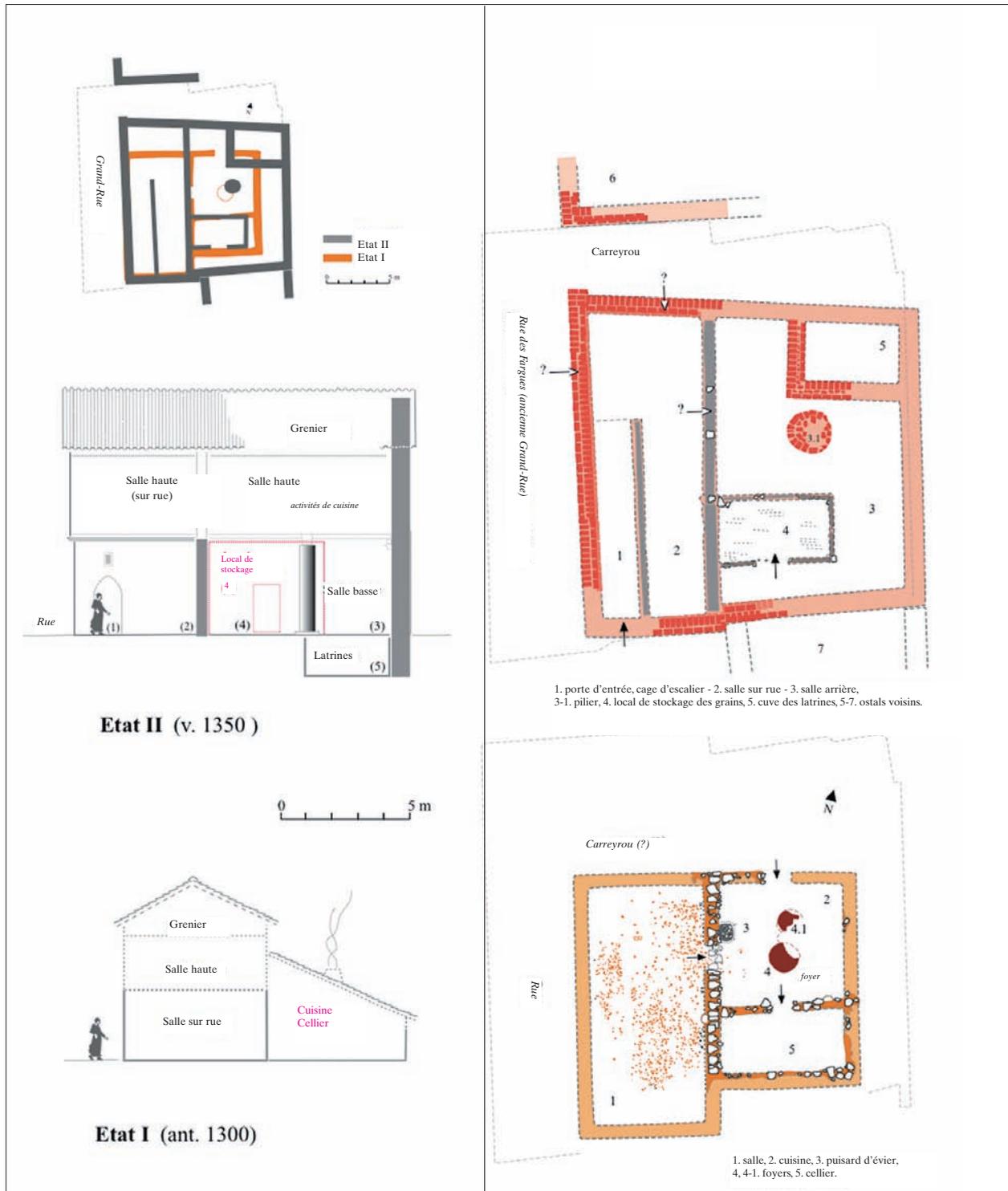


FIG. 8-9. BERGERAC (DORDOGNE), RUE DES FARGUES (DM 77-297). Évolution d'une habitation du quartier du Terrier, entre 1300 et 1350. Dessin Y. Laborie.

l'étage par un conduit que, dans les pièces hautes, on mangeait et peut-être même cuisinait. Sentiment que renforce l'extrême rareté d'inclusions de déchets culinaires, et de mobilier en général, dans le sol des salles de rez-de-chaussée, dont le grossier revêtement de terre battue chargé de graviers ne laissait par ailleurs apparaître aucune trace de foyer. C'est donc dans cet en bas resté à l'écart des pollutions domestiques ordinaires qui marquent si nettement le sol des salles à vivre, qu'apparaissait sous la forme d'un organe architectural autonome le grenier de l'ostal.

Illustrant qu'un stockage des grains en rez-de-chaussée pouvait être préféré à un emmagasinage sous combles, y compris pour des quantités importantes, ce qui était peut-être ici le cas au regard de la capacité de la structure conçue à cet effet, l'insertion de ce module d'entreposage dans l'espace unitaire de la salle arrière de l'ostal révèle, également, la mise en œuvre d'une solution d'isolement ouvrant à la possibilité d'une exploitation partagée de cette portion du rez-de-chaussée. Ce qui tend à suggérer, comme on le suppose pour bien des locaux bas d'immeubles urbains à étages, une vocation multifonctionnelle de cette vaste salle. Probablement en était-il de même de celle de l'autre donnant sur la rue, dont le sol, également dépourvu de souillure, évoquait plutôt celui d'un entrepôt, d'un atelier ou d'un local commercial que celui d'un espace de vie domestique.

En donnait pareillement l'impression l'état de surface du sol de la plus grande des trois pièces basses que comptait initialement l'ostal, avant qu'intervienne sa réédification en maçonnerie de briques à la charnière des XIII^e et XIV^e siècles (fig. 8-9, état I, pièce 1). Mais, dans sa configuration primitive, les deux autres pièces de plain-pied situées sur sa partie arrière remplissaient, en revanche, des fonctions spécifiquement liées à la dimension proprement domestique de l'habitat. S'y trouvaient en effet au centre de la plus vaste, une plaque foyère et, contre sa paroi ouest, un puisard d'évier révélant que s'y tenait la cuisine, ce que confirmait aussi le spectre des déchets inclus dans son sol de terre battue maintes fois rechargé. Dans l'épaisseur de celui-ci les traces des rétablissements successifs de la plaque foyère, dont l'emplacement varia légèrement, attestaient par ailleurs que telle avait été constamment la fonction de cette pièce avant que l'ostal ne soit reconstruit. Nul indice n'éclairait par contre précisément la vocation donnée à la petite pièce qui la jouxtait (fig. 8-9, état I, n° 5). Seules les faibles dimensions de celle-ci et la subordination de son accès à la pièce foyère incitent à formuler l'hypothèse qu'elle pût servir de resserre (40).

Appentis de stockage, souillardes et celliers

Dans l'état I de l'ostal dont on vient de parler, l'ensemble formé par les deux pièces arrière ne va pas sans rappeler le mode d'agencement des habitations de type élémentaire rencontrées dans les horizons chronologiques contemporains de la première phase d'essor du bourg castral de Bergerac. Se distinguant peu des maisons du plat pays – tout au plus avaient-elles une couverture de tuiles et non de chaume ou de bardeaux et parfois des parois de pierre au lieu de terre, telle que l'atteste la comparaison de l'une d'elles, découverte quartier Saint-Jacques, à une autre mise au jour paroisse de Creysse (41), un peu en amont de la ville –, ces modestes habitations présentaient en effet une structuration bipartite associant, dans un plan quadrangulaire, d'un côté une pièce foyère, de l'autre une pièce paraissant plus particulièrement vouée à l'entreposage des réserves (fig. 10, n° 1). Dans l'état initial de l'ostal dont il est ici question, le volume arrière qui abritait sa cuisine – que l'on suppose en forme d'appentis venant s'adosser au corps principal, dans lequel se tenait la vaste salle de plain-pied que surmontait probablement un étage d'appartement – paraît ainsi avoir repris ce principe dans le contexte d'un habitat agrandi au sein duquel la salle foyère n'était plus l'unique lieu de vie (fig. 9, état I). Et ne faut-il pas voir dans la petite pièce qui jouxtait la salle foyère de cet ostal des années 1250 un local pouvant correspondre aux celliers mentionnés dans les inventaires, tel celui qui se trouvait associé à la cuisine de la *domus* de Vital Galtier à Toulouse, dont un acte de 1243 laisse par ailleurs comprendre que, dans cette *domus*, le couple cellier-cuisine occupait, comme c'était le cas dans l'ostal bergeracois, une situation externe au corps de logis qui incluait « l'*aula* de pierre et maison ». À Bergerac, un autre exemple archéologique illustre encore une telle disposition dans une

40. Ce que ne démentent pas les fragments de récipients de forte contenance – cuiviers – collectés sur son sol.

41. C. BALLARIN, « Les structures médiévales », dans *Les Gillets, Creysse. Déviation de Bergerac RN 21*. D.F.S. (dir. P. Fouéré), I.N.R.A.P., S.R.A., 1998, p. 67-137.

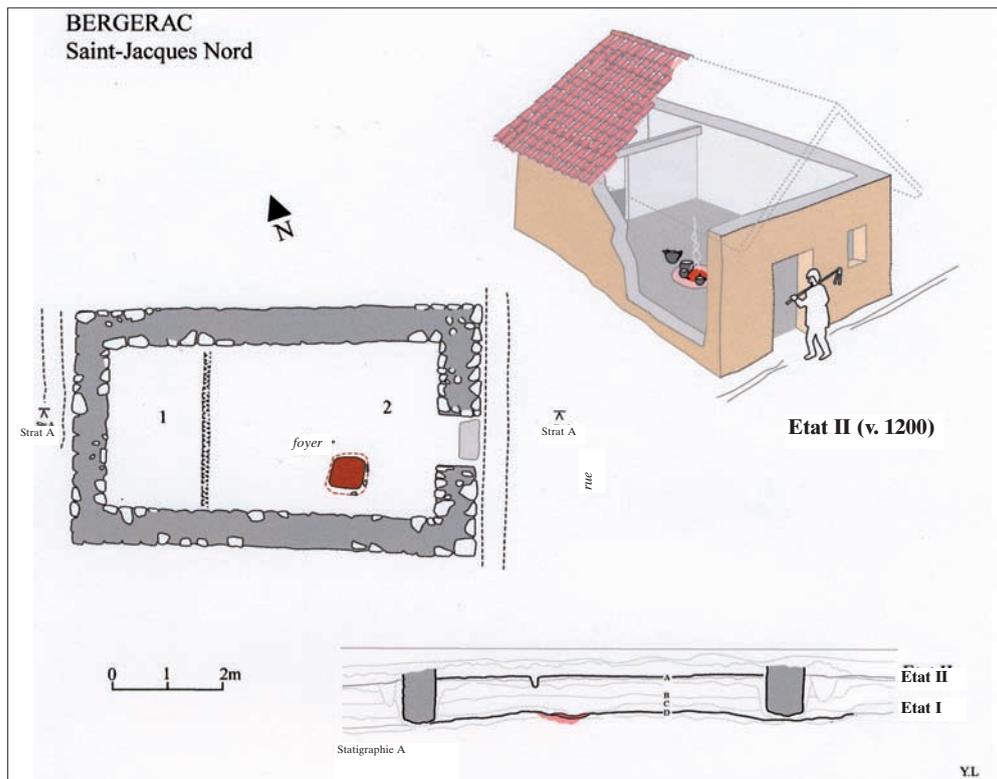


FIG. 10. BERGERAC (DORDOGNE), RUE SAINT-JAMES.
Plan, coupe et restitution hypothétique du volume d'une habitation de type élémentaire. Dessin Y. Laborie.

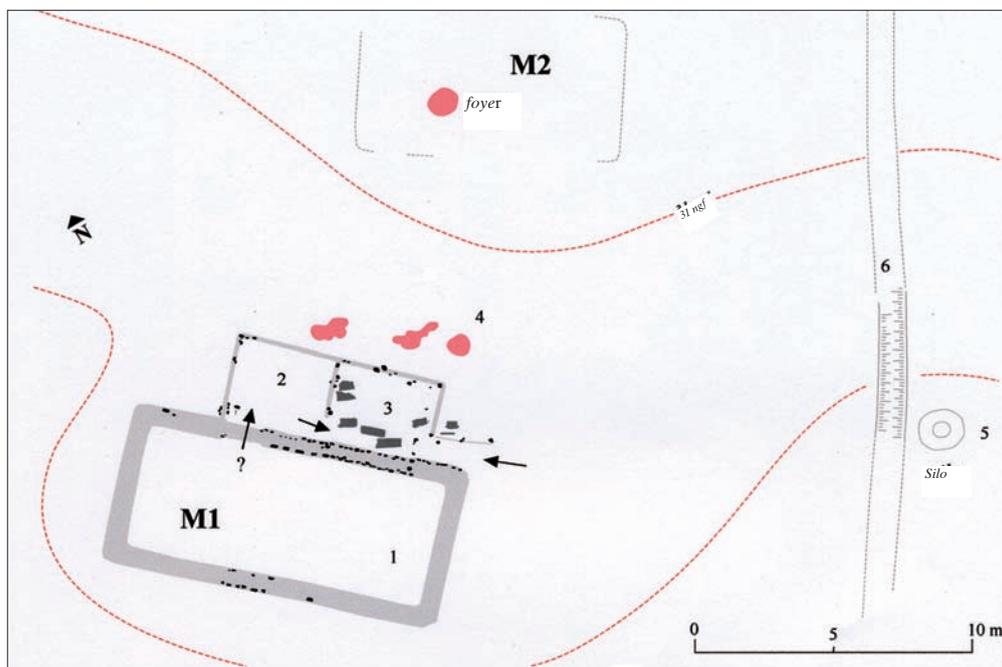


FIG. 11. BERGERAC (DORDOGNE), ÎLOT FONBALQUINE, ÉTAT I, VERS 1200-1250. M1: habitation, (1) corps principal, (2 et 3) locaux annexes en appentis (4) et plaques foyères établies en extérieur. Dessin Y. Laborie.

maison contemporaine des années 1200-1250, construite à l'ouest de l'église Saint-Jacques (fig. 11, M1).

Ce positionnement de la cuisine et/ou du cellier dans un volume annexe au corps de bâtisse principal se rencontre aussi à Bordeaux. Sylvie Faravel le distingue dans les vestiges de l'ostal que tenaient les Castillon, vers 1380, à l'angle des rues Saint-Siméon et du Serpolet. Contre la façade arrière du corps de pierre de celui-ci, qui incluait sans doute un étage d'appartement au-dessus d'une salle basse faisant apparemment office de communs, un apprentis abritait là encore, presque en son centre, un foyer de cuisine ouvert (fig. 12) (42). S'ajoutant aux capacités de logement de la salle basse de l'ostal (43), la surface de cet apprentis-cuisine était assez vaste (25 m²) pour envisager qu'il ait pu également servir pour partie de resserre à provisions. Toujours à Bordeaux, les précisions que donne un acte de 1333 décrivant une habitation située à la Rouselle, suggèrent également un agencement assez proche de celui perçu chez les Castillon ou à Bergerac. Rien n'est dit quant à l'emplacement du feu de cuisine, mais la partition des espaces révélée – *obradur e sala e cerey dessus mayson* – atteste clairement la localisation de l'appartement à l'étage, l'usage professionnel de l'en bas et, sur l'arrière de celui-ci, l'existence d'un cellier. Ici, la seule différence serait que le cellier de l'habitation semble avoir été coiffé par l'étage et par conséquent se serait trouvé intégré dans le corps de l'habitation. Mais Sandrine Lavaud qui cite cet acte dans son enquête sur le vin dans la maison des bourgeois bordelais qui, nous dit-elle, le plus souvent logeaient les barriques de leur réserve dans des celliers de plain-pied et non des caves difficiles à aménager dans un sol mal ressuyé, souligne toujours à propos de ce sujet que, parfois, ces locaux de stockage prenaient bien la forme d'un apprentis associé au corps principal de l'habitation (44).

Ainsi, par exemple, apparaissait devant l'ostal de Ramond de Cussac le volume d'une souillarde (*sopaduy*) servant d'extension au cellier que possédait la maison. Ces volumes annexes, accolés ou non et, peut-être, de construction plus légère, se distinguent aussi dans l'habitat de petites villes. À Saint-Émilion, chez Jehan Grimaud, l'inventaire du notaire en signale deux adossés à la maison. L'un, qualifié de *serey*, servait à la fois à loger la réserve de piquette (breuvage) et de vin mais aussi de grains et de graisse, l'autre de bûcher – 60 charges de bois de chauffage s'y trouvaient remisées –, et probablement de pièces à pétrir. À Bordeaux, il en était de même de l'emploi des celliers que mentionnent les actes. Ceux-ci étaient loin d'être exclusivement occupés par les pipes et les barriques. Leur utilisation en garde-manger, remise à outillage et peut-être parfois, après les vendanges, de local de vinification – souvent y sont signalées des cuves – l'emportait même certainement sur la fonction de resserre à vin. Malgré une certaine orientation à être cela, les pièces distinguées sous le nom de cellier demeuraient donc des locaux de stockage multifonctionnels. Plus au nord, à Rochechouart en Limousin, on retrouve également au XIV^e siècle (1337), à l'intérieur des murailles de la ville, associées aux maisons (*domos*), des parcelles ou granges où s'accumulaient les cuves, vases et pressoirs (45).

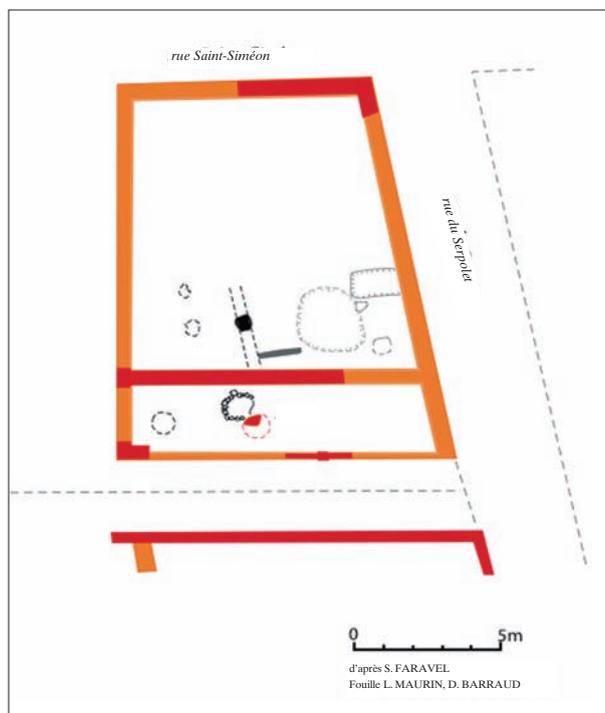


FIG. 12. BORDEAUX (GIRONDE). Plan de l'ostal des Castillon, vers 1380, d'après l'analyse de Sylvie Faravel, Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France...*, C.N.R.S., 1998. Dessin Y. Laborie.

42. S. FARAVEL, « Bordeaux. XIV^e siècle, maison à étage », dans Y. ESQUIEU et J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales...*, 1998, p. 261-263.

43. Dans l'espace de cette salle qui était en partie scindé par une cloison probablement liée à l'existence d'un escalier menant à l'étage, la trace d'une sablière basse, positionnée perpendiculairement à cette cloison, laisse envisager que s'y trouvait peut-être aménagée une structure d'entreposage ou de rangement d'un type proche ou similaire à celle qui servait de grenier dans l'ostal bergeracois précédemment cité.

44. S. LAVAUD, *Bordeaux et le vin*, éd. Sud-Ouest, 2003, p. 50.

45. A.D. Haute-Vienne, 1E 3/86, ex n° 3256. Information communiquée par Christian Rémy que nous remercions.

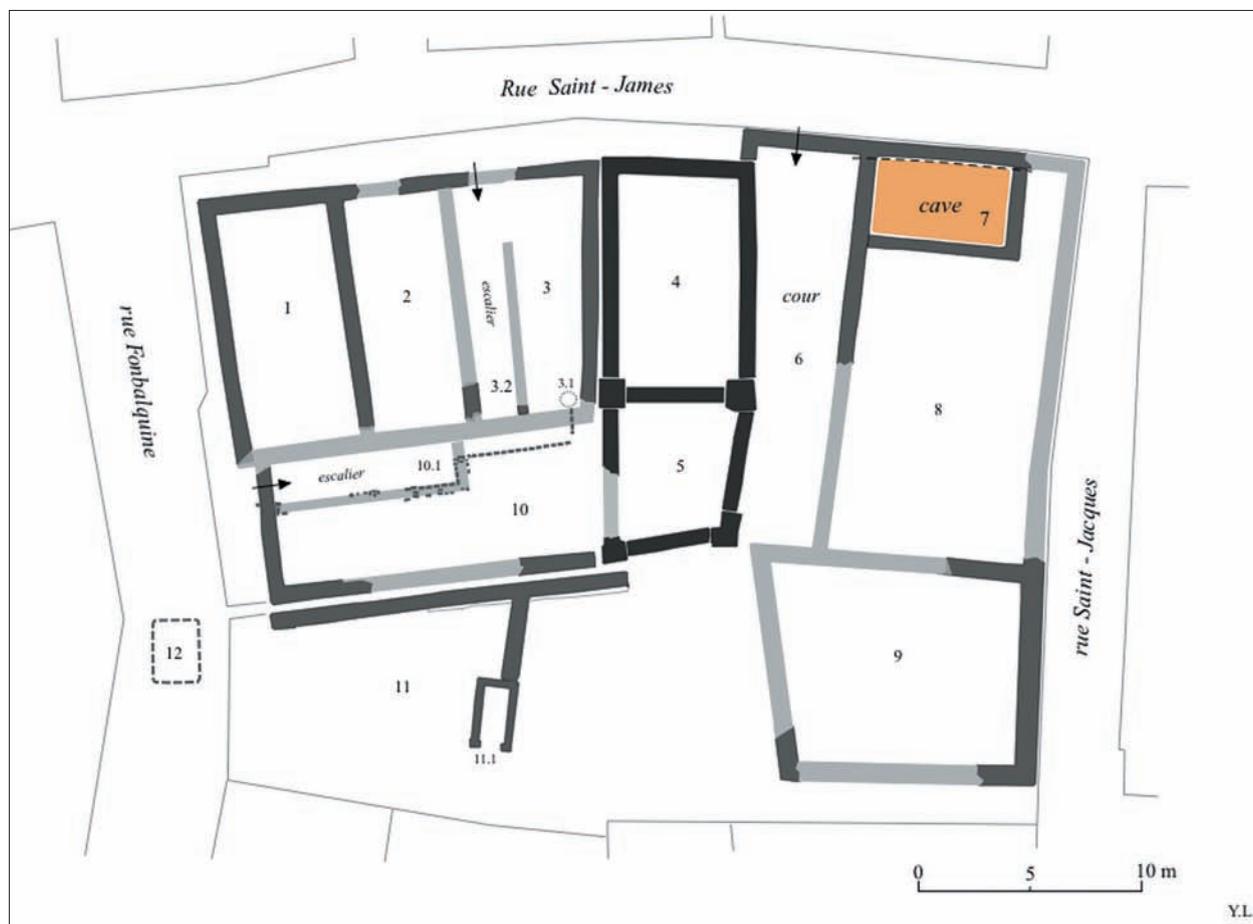


FIG. 13. BERGERAC (DORDOGNE), ÎLOT FONBALQUINE, ÉTAT III, VERS 1300-1350.
(7) pièce excavée appartenant au vaste ostal n° 8. Dessin Y. Laborie.

Seules les *voutas*, pièces voûtées de pierre quelquefois possédées par les demeures les plus aisées – et dans lesquelles Sandrine Lavaud est tentée de voir non sans raison l’origine du chai classique de l’habitat bordelais de l’Époque moderne – auraient été des locaux spécifiquement exploités et conçus pour loger le vin et favoriser sa conservation (46). Il en était semble-t-il de même des *sotos*, pièces en excavation présentes dans certaines maisons auxquels correspondent, peut-être, les locaux de dimensions restreintes aménagés en sous-sol que révèle l’archéologie ; par exemple à Toulouse dans la maison d’un chanoine (47), ou encore à Bergerac dans un ostal de l’îlot Fonbalquaine. L’aménagement de ces locaux excavés de faible volume suggère en effet plutôt la création de

46. À Périgueux, chez Stève Tibbaut, outre une cave dont l’espace était subdivisé – des urnes d’huile occupaient la première partie, les deux suivantes qualifiées de cellier (*penus*) contenaient du vin en tonneaux et en pipes – se trouvait aussi aménagé, sous « le corridor » un petit local désigné sous le terme de *mussa* (ou *mussia*). La nature de celui-ci est peut-être à rapprocher des *voutas*, en ce sens qu’il se distinguait des celliers de la cave et pouvait correspondre, d’après Arlette Higouet-Nadal, à une sorte de caveau sans doute destiné à conserver le mieux possible le meilleur vin. On peut l’imaginer, ici dans le contexte d’un sous-sol calcaire, répondre à une petite pièce directement dans la roche. Cf. A. HIGOUNET-NADAL, « Le vignoble et le vin à Périgueux au XIV^e et XV^e siècles », dans *Vignobles et vins d’Aquitaine*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1970, p. 53.

47. J. CATALO, « La maison canoniale du lycée Ozanne à Toulouse », dans *Résidences aristocratiques, résidence du pouvoir, X^e-XV^e siècles*, A.M.M., suppl. n° 4, Centre d’Archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 2006, p. 392. L’auteur envisage que le petit local excavé (3,7 m de côté), très sommairement aménagé sous plancher, qui se distingue dans la 1^{ère} phase de l’état de cette maison, vers 1400-1450, ait pu servir au stockage du vin. Il appuie son hypothèse sur les mentions attestant l’existence, dans diverses maisons canoniales citées dans les registres cadastraux de la ville médiévale, de *devalada de chay* ou *enguana de chay*.

resserres spécialisées que de caves proprement dites. Cela d'autant que si l'on se réfère à l'exemple bergeracois, le programme des immeubles privés n'aurait, semble-t-il, à l'époque médiévale, que très rarement prévu de gagner un niveau en sous-sol, comme tend à le confirmer l'observation des racines de l'îlot Fonbalquine : sur 7 unités d'habitation reconnues, toutes contemporaines de la charnière des XIII^e-XIV^e siècles, seule l'une d'elles possédait une petite pièce en excavation (fig. 13, n° 7), dont la possible vocation vient d'être évoquée. Ce local, non voûté, était certainement couvert d'un plancher. Une trappe conduisant à l'échelle d'un escalier de bois devait en permettre l'accès. Sa construction avait été programmée dans le chantier d'édification de l'immeuble qui l'incluait. Mais à la différence des murs de celui-ci, qui étaient entièrement élevés en maçonnerie de grandes briques, ceux de ce local excavé avaient été plaqués d'un appareillage de grès. Dans le mur nord, une petite niche murale pouvait servir à placer un lumignon. Enfin, au pied de ce même mur courrait une petite canalisation destinée à capter et évacuer la circulation d'eau rencontrée lors du creusement du local.

Caves et chais

Il est vrai qu'à Bergerac, de même qu'à Bordeaux, un substratum souvent humide ne favorisait pas le creusement de caves. Toutefois, l'habileté dont faisaient preuve les maçons médiévaux pour se débarrasser de l'eau qui sourdait – qui s'exprime notamment dans l'aménagement de la « cave » dont on vient de parler – incite à considérer que, dans ces villes, la rareté de celles-ci n'a sans doute pas seulement relevé de la nature du sol.

Comme il en était de celle de Bordeaux, la prospérité de Bergerac reposait, elle aussi, presque toute entière, sur la production et le grand commerce du vin. Mais l'on sait depuis les travaux d'Yves Renouard que les vins produits aux XIII^e et XIV^e siècles ne se conservaient ordinairement pas plus d'une année (48) et que, par conséquent ne se posait pas encore la question d'encaver ceux-ci pour les faire vieillir. Là peut aussi se tenir l'une des causes de l'apparent désintérêt des bourgeois bordelais et bergeracois à doter leurs habitations d'un niveau de stockage en sous-sol.

Ne vieillissant pas, le vin médiéval ne se conservait par ailleurs que peu de temps « bon et marchand » ; dès après le soutirage, le vin nouveau se vendait donc au plus vite (49). De fait, lorsque la possession de privilèges le permettait – c'était notamment le cas pour les Bergeracois qui pouvaient ainsi placer leur production en primeur sur le marché britannique (50) – le vin était très vite expédié. Le stockage de celui-ci n'était ainsi que de courte durée là où il était produit. Il en était de même dans les ports fluvio-maritimes où il était chargé. Là, des *chays* accueillaient le regroupement momentané des tonneaux en attente d'être embarqués. Outre l'accueil de ceux-ci à la fin de l'automne, ces entrepôts assuraient également toute l'année le logement de la diversité des autres cargaisons drainées par les mouvements du trafic maritime et intérieur. Indispensables annexes de l'habitat des marchands – Bordeaux en comptait plus de 350 (51) – ces entrepôts, en forme de hangar aisément aménageable jusqu'au plus près de la grève portuaire, répondaient donc parfaitement aux besoins du grand commerce du vin et du négoce en général, même s'ils n'apportaient pas la sécurité de magasins souterrains.

En revanche, dans un contexte géologique plus favorable à la création de caves, à Bayonne – l'autre grand port après Bordeaux du duché d'Aquitaine des années 1250-1350 –, le traumatisme d'une succession de grands incendies (1258, 1290, 1310) aurait conduit, d'après Élie Lambert (52), à développer le stockage marchand en sous-sol, dans de longs magasins voûtés. Offrant l'avantage d'être plus sûr, aurait-il peut-être été adopté à Bordeaux dès les XIII^e et XIV^e siècles, si la nature du substrat l'eût plus facilement permis, bien qu'à cette époque, techniquement, le commerce du vin ne l'ait pas imposé ? Se poser la question revient à se demander si, en

48. Y. RENOARD, « Le vin vieux au Moyen Âge », dans *Annales du Midi*, t. LXXVI (1964), p. 447-455.

49. Y. RENOARD, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge », dans *Revue Historique*, t. 121 (1959), p. 261-304.

50. J. BEAUROY, *Vin et société à Bergerac du Moyen Âge aux Temps Modernes*, Anna Libri, Stanford, 1976.

51. S. LAVAUD 2003, p. 53. Au sujet des chais bordelais, l'auteur cite J. BERNARD (*Navires et gens de mer à Bordeaux, vers 1400-vers 1560*, 3 vol., Paris, 1968, p. 63). Celui-ci rappelle que « Bordeaux n'eut jamais rien de comparable aux grandes caves bourguignonnes. Il fut, et il est resté, parce qu'il était un port, asservi à la rivière et à ses berges contestées, le pays des chais ». Sandrine Lavaud ajoute que ce grand port n'eut pas l'apanage de cette caractéristique car, dit-elle « les chais sont communs aux régions de l'ouest et du sud-ouest de la France, ces pays sans cave », affirmation que soutient la rareté des traces archéologiques de caves dans les ostals construits antérieurement à la fin du XV^e siècle au sein des bourgs et les villes portuaires des vallées de la Dordogne et de la Garonne.

52. É. LAMBERT, « Bayonne, maisons et caves anciennes », dans *C.A. Bordeaux-Bayonne*, 1936, Bordeaux, 1939, p. 560-568.

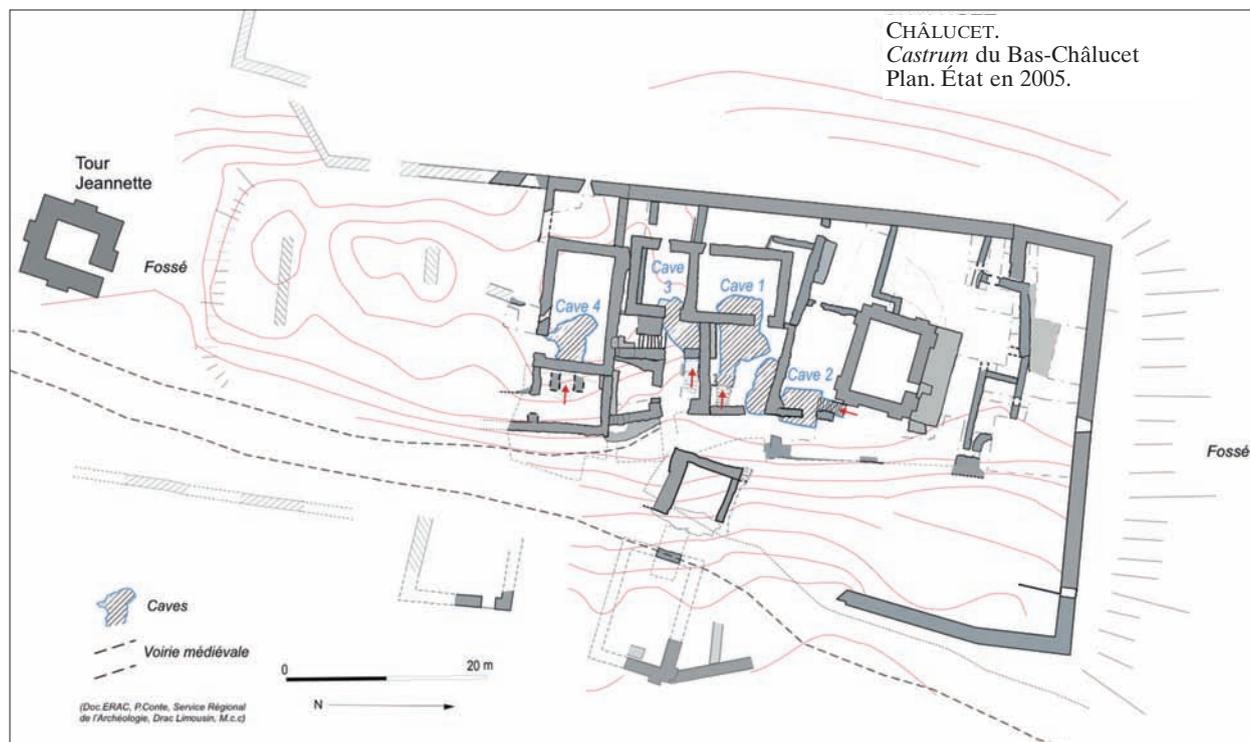


FIG. 14. CHÂLUCET (SAINT-JEAN-LIGOURE, HAUTE-VIENNE), *CASTRUM* DU BAS-CHÂLUCET. Répartition des quatre caves découvertes sous ou à immédiate proximité des maisons (XIII^e-XV^e siècles).
Dessin P. Conte.

définitive, jusqu'à la fin du Moyen Âge, période où semble-t-il la création de cave devint beaucoup plus courante, l'incidence du milieu physique n'a pas été avant tout déterminante dans son utilisation, tant pour l'entreposage commercial que pour le stockage domestique. Sans accorder plus de crédit qu'il ne faut au déterminisme géographique, comme il en est dans l'espace rural de la fréquence des annexes souterraines qui pouvaient être associées à l'habitat (*cluzel*) (54), au sein du tissu urbain, celle des caves entretiendrait certainement une étroite relation avec la nature du sol. Tendrait à le confirmer, dans les agglomérations établies sur un socle rocheux, l'association cave-maison, parfois systématique, telle qu'on la constate dans le quartier bas du *castrum* de Châlucaet (fig. 14, 15 et 16). À Périgueux, au Puy-Saint-Front, bourg campé sur une éminence calcaire, la présence de nombreuses caves, à la fois signalée par les textes et la prospection (55), donnerait un autre exemple d'exploitation opportuniste d'un substratum se prêtant au creusement, pour gagner dans la maison l'espace d'un niveau en sous-sol (56). Le phénomène est encore plus marqué à Limoges où, par agrandissements successifs des caves, se sont développés sous la ville de véritables réseaux de salles et de galeries souterraines souvent étagées. Atteignant là une importance qui interpelle, l'archéologie doit dans ce cas adapter ses protocoles pour démêler la complexité de cette architecture qui procède d'abord d'opérations soustractives.

53. P. CONTE « Souterrains, silos et habitat médiéval, état de la question archéologique en Limousin et Périgord », dans *Société médiévale occitane. Historiens et archéologues*, actes de la 3^e session d'Histoire médiévale de Carcassonne (1990), collection *Hérésis* n° 2, Berne, 1992, p. 243-281. P. CONTE « Limousin-Périgord, les souterrains médiévaux : nouveaux axes de la recherche archéologique » dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 301 (2005), p. 20-23.

54. P. CONTE, Ch. RÉMY, S. CONAN, « Châlucaet : organisation de l'habitat castral et expression du pouvoir », dans *Résidences aristocratiques...*, 2006, p. 267-273.

55. M. et G. PONCEAU, « Les caves de la place de la Clautre et des environs de Saint-Front à Périgueux », dans *S.H.A.P.*, t. XCVI (1969), p. 135-148.

56. P. GARRIGOU-GRANDCHAMP, « L'architecture domestique dans les agglomérations périgourdines aux XII^e et XIII^e siècles », dans *S.H.A.P.*, t. CXXII (1995), p. 699 : l'auteur fait prudemment remarquer que la datation de beaucoup de ces caves n'est pas assurée. Il souligne aussi que leur accès se fait toujours par l'intérieur de la demeure et que certaines d'entre elles sont pourvues de placards muraux avec feuillures.

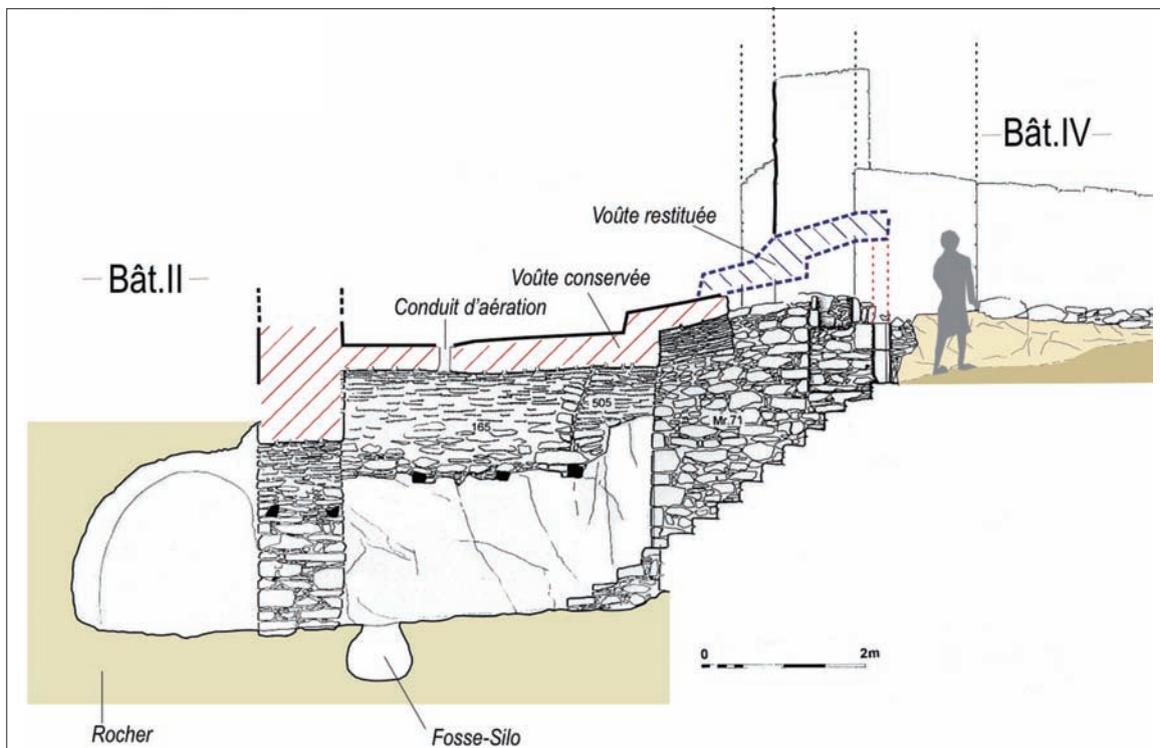


FIG. 15. CHÂLUCET (SAINT-JEAN-LIGOURE, HAUTE-VIENNE), *CASTRUM* DU BAS-CHÂLUCET. Élévation ouest de la cave 2. Elle possède la particularité d'être la seule à associer volumes creusés et architectures maçonnées. *Dessin P. Conte et D. Ségalat.*



FIG. 16. CHÂLUCET (SAINT-JEAN-LIGOURE, HAUTE-VIENNE), *CASTRUM* DU BAS-CHÂLUCET. Vue de l'arc séparant les deux cellules formant la cave 2. *Cliché P. Conte.*

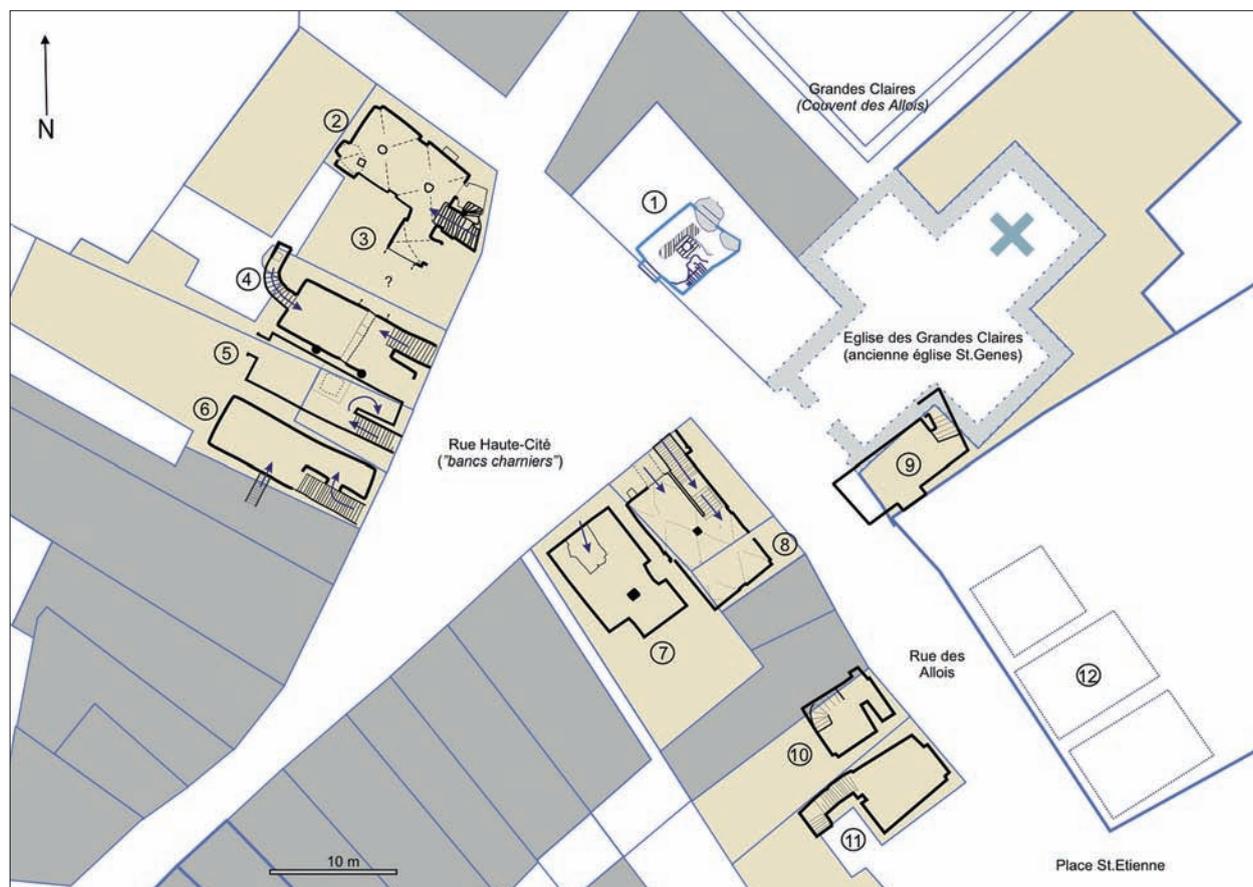


FIG. 17. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Répartition des caves de premier niveau souterrain et relation au parcellaire (cadastre de 1812 en bleu). La majorité des caves s'ouvre sur la place médiévale des « bancs charniers » (édifices 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8). Seules exceptions : 9, peut-être associée à une église et le groupe formé des caves 10 et 11. Certains possèdent d'autres accès à la surface en arrière du bâti, soit au niveau d'arrière-cours ou d'anciennes venelles (par ex : site 4).

Les réseaux identifiés (cave 3 inaccessible) sont en concordance avec le parcellaire.

(12 : emplacement présumé de structures de premier niveau associées à des maisons détruites. La cave médiévale sur pilier central 1, plus haute que ses voisines est également en relation avec le second niveau souterrain : (voir fig. 18).

En beige : parcelles bâties où un réseau souterrain a été identifié. En gris : parcelles non encore étudiées).

Dessin P. Conte, à partir des recherches de l'association ArchéA, 1993-2006.

L'utilisation du sous-sol dans l'urbanisme médiéval reste un phénomène encore peu étudié et toujours difficile à appréhender. Alors que certaines villes livrent des exemples nombreux encore conservés (57), l'examen des sources écrites, qui ne sont pas totalement muettes à ce sujet, pose régulièrement des problèmes d'interprétation du vocabulaire utilisé pour désigner les espaces souterrains de la maison médiévale et reste bien souvent très évasif au sujet des fonctions que remplissent les cavités souterraines. Dans ce domaine, l'archéologie sédimentaire et celle du bâti, demeurent quant à elles encore peu développées malgré quelques progrès récents. Il est vrai que la morphologie

57. Périgueux : M. et G. PONCEAU 1969, p. 136-148. Bayonne : É. LAMBERT, « Maisons et caves anciennes », dans *C.A. Bordeaux-Bayonne*, 1939, p. 560-568. Limoges : E. BALBO, P. CONTE « Souterrains de Limoges. Premiers éléments d'une recherche en cours » dans *Archéologie du monde souterrain*, actes des Premières Journées-Rencontre, La Crèche (1990), Saint-Jean-d'Angély, 1993, p. 9-25, et, en dernier lieu : E. BALBO, J.-Cl. GRANY, *Limoges, cavités souterraines*, Rapport de prospection-Inventaire, Ass. ArchéA, inédit, 2006, 154 p., Saint-Léonard-de-Noblat : C. CHABRELY « Saint-Léonard-de-Noblat : La ville », dans *Saint-Léonard-de-Noblat un culte, une ville, un canton, Cahier de l'Inventaire* n° 13 (1988), p. 50-87 ; M. TANDEAU DE MARSAC « Exemples d'aménagements souterrains dans la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) » dans *Travaux d'archéologie Limousine*, t. 16 (1996), p. 119-123.

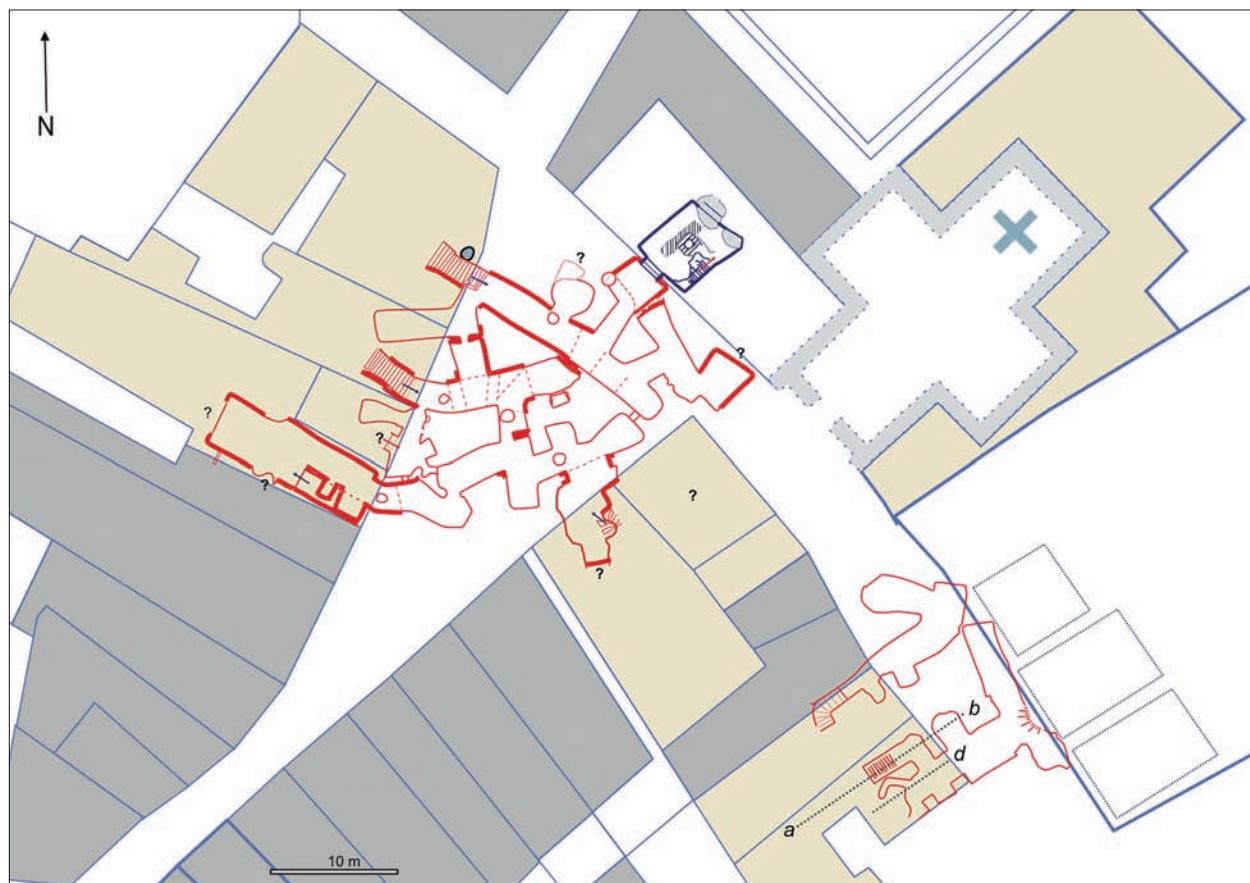


FIG. 18. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Répartition des caves de second niveau souterrain et relation au parcellaire.

Les parties profondes des réseaux sont associées par le biais d'escaliers droits aux premiers niveaux (fig. 17).

L'évolution de ces importants réseaux reste délicate à étudier faute d'études suffisamment nombreuses.

Il est clair toutefois que leur cartographie démontre la tendance presque systématique à la création de nouveaux espaces conquis sous le domaine public, même s'il existe quelques cas de seconds niveaux à l'intérieur de limites privées (ex. ici : site 6).

Dessin : P. Conte, à partir des recherches de l'association ArchéA, 1993-2006.

même des vestiges ne facilite en rien une approche archéologique dont il resterait d'ailleurs à dessiner les protocoles d'étude (58).

Au-delà des aspects formels liés à l'architecture (59), les réseaux plus ou moins développés de cavités urbaines soulèvent un triple questionnement : celui de la datation des monuments, celui de leurs fonctions, enfin, celui de l'évolution au cours du Moyen Âge et de l'Époque moderne des systèmes souterrains. Quelques cas récents et inédits permettent d'illustrer, pour partie, de telles problématiques.

Conséquence des limites posées par la densité de plus en plus importante de l'habitat à l'intérieur des enceintes urbaines au cours des XII^e-XIII^e siècles, la création de caves souterraines devient, dès cette époque, l'un des moyens d'expansion des espaces utiles à la maison. À Limoges, par exemple, de nombreuses caves ouvrant sur

58. L'exploration archéologique, qu'elle relève d'une archéologie préventive ou programmée se heurte à la configuration même des ensembles souterrains urbains : les effondrements anciens et dans le cas contraire les questions actuelles de sécurité limitant souvent la fouille même des structures. L'archéologie des élévations souterraines pose, avant tout, une série de problèmes méthodologiques encore rarement évoqués et publiés. Au nombre de ceux-ci on mentionnera les difficultés d'analyse de maçonneries dont on ne peut généralement étudier que les parements « intérieurs » et la spécificité que présente l'étude des élévations directement excavées dans le rocher.

59. Cf. dans ce volume, contribution de D. Joy.

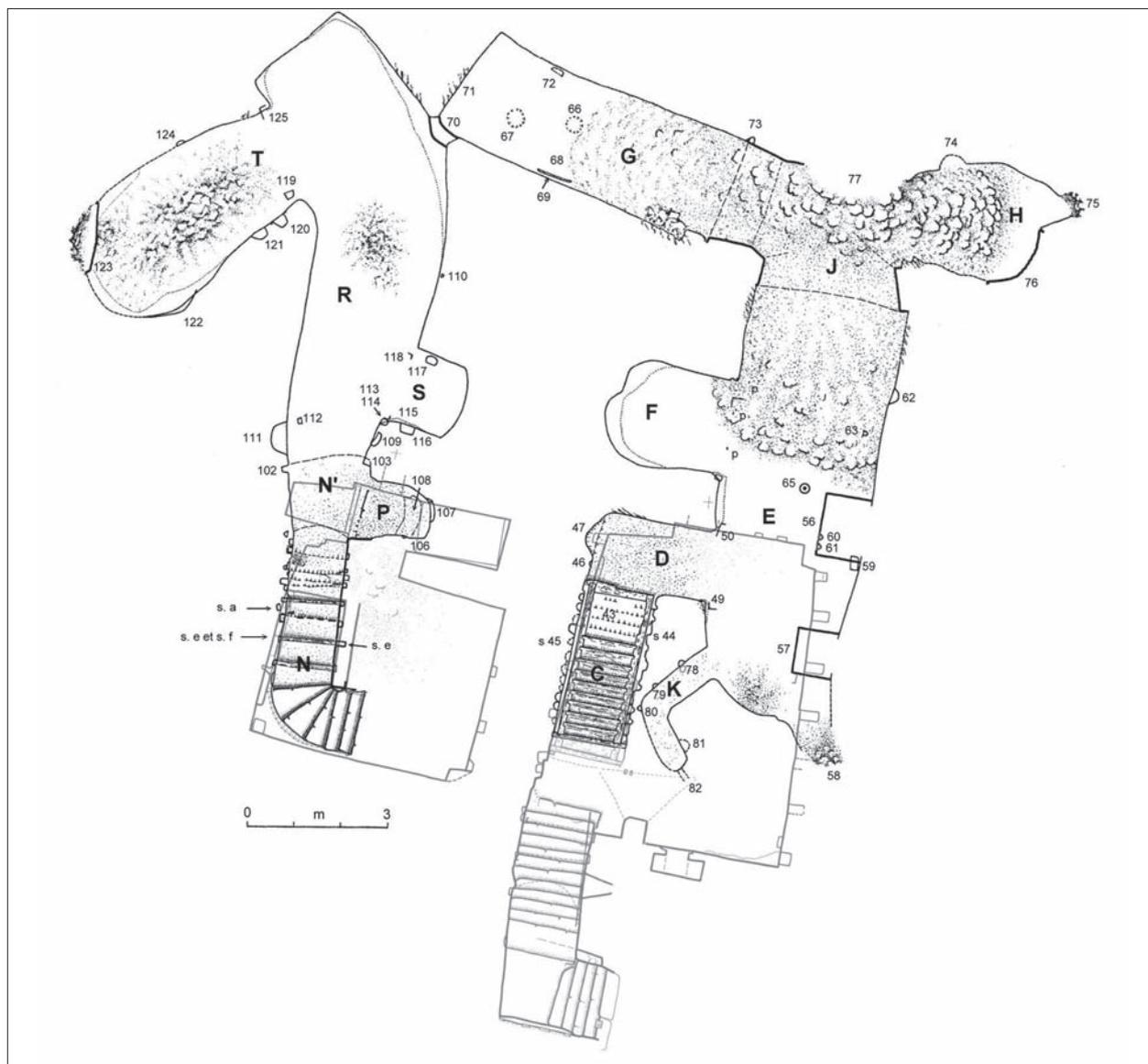


FIG. 19. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Plan de détail de deux ensembles souterrains voisins : 6, place Saint-Étienne (site 11) et 1 rue des Allois (site 10). La relation accidentelle entre les deux ensembles (él. 70) est souvent fréquente à Limoges et explique la présence aujourd'hui de vastes réseaux anastomosés à partir d'ensembles initialement indépendants au Moyen Âge.

Dessin J.-Cl. Grany et E. Balbo, ArchéA.

la rue apparaissent dès cette époque (fig. 17 à 22). Le phénomène a d'ailleurs été suffisamment important pour que des réglementations voient rapidement le jour dès le XIII^e siècle limitant le creusement de cavités sous l'espace public (60). Les sources écrites mentionnent également, dès cette époque, la présence de « souterrains » dans

60. « Item, negu hom ne deu far fossa ni taverna syno en sa terra, e may d'avan sa terra say que au miech de la charrieyra », cité dans : C. JUBERTIE, *Édition du cartulaire du consulat de Limoges : coutumes et ordonnances de la seconde moitié du XIV^e siècle*, mémoire de maîtrise, U.E.R. de lettres et de sciences humaines de Limoges, inédit, 1973, p. 77 (art. 38). Cette mention permet en outre d'approcher l'une des fonctions de certaines caves (ici : taverne) présentes dans cette ville ; elle entérine une coutume vraisemblablement plus ancienne (1260) : P. FLANDIN-BLETY, « Aux sources médiévales d'un droit de l'urbanisme : le cas de Limoges », dans *Anthropologies juridiques. Mélanges Pierre Braun. Cahiers de l'institut d'Anthropologie Juridique*, Limoges, 1998, p. 279-297. À Périgueux, la création des caves fut peut-être également soumise à

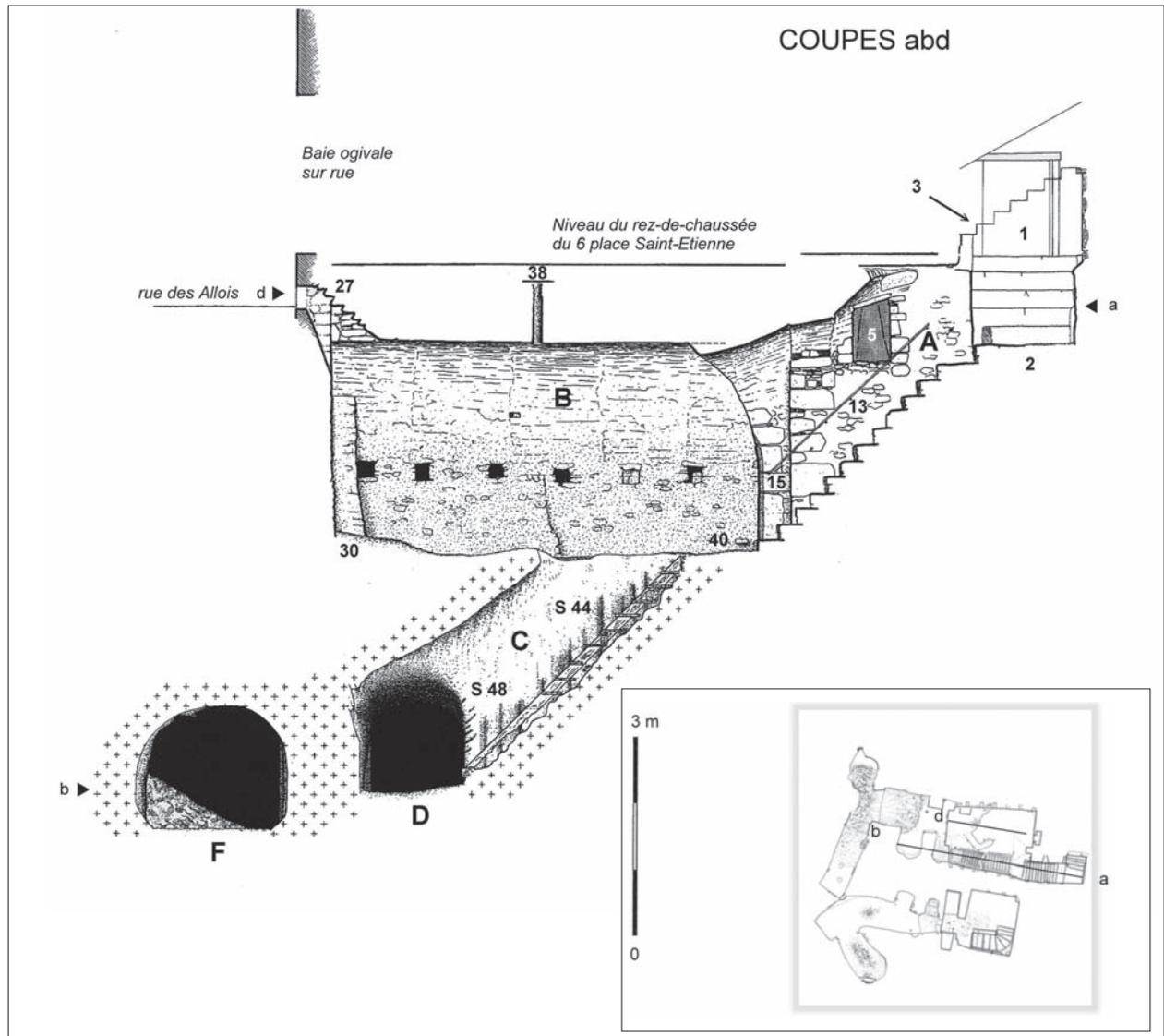


FIG. 20. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. 6, place Saint-Étienne, (site 11). Le premier étage souterrain est entièrement maçonné alors que le second niveau relève d'une architecture presque intégralement creusée.
 Dessin J.-Cl. Grany et E. Balbo, ArchéA.

réglementation : en 1557, G. Prévost est autorisé par le consulat, sur sa demande, à faire « caver » en sa maison du quartier de la rue Neuve jusqu'à une profondeur de 2 pieds carré (A.M.P., DD 19).

d'autres villes médiévales, comme Solignac, Rochechouart (61) ou Saint-Léonard-de-Noblat (62) en Haute-Vienne ou encore Donzenac (63) ou Servières (64) en Corrèze.

La fouille témoigne aussi, mais de manière jusque-là exceptionnelle, de la part prise par le creusement de vastes cavités au Moyen Âge. À Châluçet, en Haute-Vienne, les recherches menées sur le site du *castrum* inférieur (65) ont ainsi permis de découvrir et étudier quatre exemplaires de cavités associées à des maisons. De structure relativement simple : vastes volumes excavés dans le gneiss, ces ouvrages intègrent cependant systématiquement des parties maçonnées à la construction soignée, au moins dans la partie en relation avec la surface (trémie et porte). Dans un cas seulement, l'emploi des parties maçonnées concurrence l'excavation du rocher (fig. 15 et 16). Le mobilier recueilli lors de la fouille ne permet guère d'illustrer la destination de tels ouvrages car il appartient le plus souvent à la phase de l'abandon de l'utilisation des cavités. Si le principe du stockage temporaire du vin provenant des nombreuses vignes des environs mentionnées dans les textes peut être retenu comme hypothèse, on ne saurait malgré tout limiter leur emploi à cette seule fonction. Le creusement de ces ouvrages souterrains s'inscrit dans une phase plutôt tardive de l'occupation médiévale du site (au plus tôt à la fin du XIII^e et plus certainement au cours du XIV^e siècle), à un moment de densification de l'habitat de surface qui traduit une évolution que l'on peut qualifier de « proto-urbanisation » du *castrum*. La création des caves se situe donc dans un contexte de conquête d'espaces supplémentaires pour la *domus* et il est probable que l'on assiste ici au transfert d'activités de stockage variées, jusqu'ici gérées dans la partie aérienne de la maison (66). Cette « multifonctionnalité (67) » des espaces souterrains est également perceptible dans les noyaux urbains qui, au contraire de Châluçet, se sont développés au-delà du Moyen Âge. À Limoges, même si les informations sont encore trop peu nombreuses et qu'il paraît évident que les motivations premières de l'élaboration des cavités répondent en premier lieu à des nécessités de stockage à fin domestique ou commerciale, quelques indices laissent penser à une utilisation à des fins artisanales (68). Dans le cas de cette ville, on peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur les lieux de petite métallurgie associée à l'importante activité d'orfèvrerie que connaît la ville depuis le XII^e siècle (69).

61. En 1292 : une certaine maison avec son souterrain (*quandam domum cum subterraneo*) (information communiquée par Ch. Rémy), puis en 1334 (E. BILLAC, *Une famille de vassaux des vicomtes de Rochechouart de 1260 à 1388: les Prunh*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Limoges, 1988-1990, vol. 2, p. 62, note 55). Pour la même ville de Rochechouart, les maisons (*domos*) de Jean Choumart, de Guillaume Bochier et de son frère Pierre sont mentionnées accompagnées d'un certain nombre d'annexes parmi lesquelles apparaissent des « caves » ou souterrains (*subterraneis*) (voir *supra*, note 45).

62. En 1374 : « maison haute et basse de Pétronille Crozada, veuve de Jean Michel, au-dessus de la maison sive... *subterranea* de Pierre Comalchat al Crozet » ; F. GAUDY, « Rues et maisons de Saint-Léonard au XIV^e et au début du XV^e siècle », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXV (1997), p. 323-330 (330).

63. En 1327, vente d'un certain souterrain [*q(uo)da(m) s(u)bt(er)ran(eum) suu(m)*]... situé à Donzenac, en la rue de Fontencha. A.D. Corrèze, 6F 132, (information Ch. Rémy) et, pour la même ville, pas moins de 15 mentions « *substraneu* » au cours du XV^e siècle (terrier dit « de Donzenac », A.M. Brive, CC3, informations communiquées par Y. Vergne-Labrousse). Voir également P. CONTE, P. GARRIGOU-GRANDCHAMP, Y. VERGNE-LABROUSSE et coll. « Donzenac du XII^e au milieu du XV^e siècle, Histoire sociale et architecture domestique », dans *C.A. Corrèze* (2005), Société Française d'Archéologie, 2007, p. 157-205.

64. En 1437, « *le seigneur Audibert reconnoît tenir un souterrain dit del Roch situé sous ladite ville de Servières...* » (A.D. Corrèze, 1E 21, f^o 59, transcrit dans A. MARTY, *La Xaintrie médiévale du XIII^e au XIV^e siècle*, mémoire de D.E.A., Université de Limoges, inédit, 2002).

65. Ch. RÉMY, P. CONTE, S. CONAN, « Châluçet : organisation de l'habitat castral et expression du pouvoir », dans *Résidences aristocratiques...*, 2006, p. 311-348 et CONTE 2005, note 51.

66. P. CONTE « Utilisation du sous-sol dans le *castrum* limousin du Bas-Châluçet (XIII^e-XV^e siècles) », dans Actes des deuxième et troisième colloques *Autour de l'habitat troglodytique au Moyen Âge*, (Saint-Martin-le-Vieil), Amicale laïque de Carcassonne (à paraître 2008).

67. On devra également prendre en compte l'intérêt potentiel que présente le creusement des cavités pour la construction en surface grâce à l'utilisation du produit du creusement (essentiellement sables et graviers) qui peuvent être employés dans la confection des liants des maçonneries ou pour constituer la matrice des sols de « terre-battue » des rez-de-chaussée voire des étages « terrés ».

68. La découverte, rue Haute-Cité à Limoges, de fragments de creusets métalliques contenant un dépôt cuivreux pourrait être l'indice d'une activité métallurgique médiévale (ou de l'Époque moderne) dans une partie du souterrain. L'enquête orale indique par ailleurs qu'à une époque récente (1^{ère} moitié du XX^e siècle), une forge était installée dans l'une des salles de ce vaste réseau souterrain. De telles activités en milieu souterrain peuvent présenter d'appréciables avantages : risques d'incendie limités, sûreté et contrôle des locaux... On précisera également, dans le cas de cet ensemble souterrain, qu'il est également équipé d'un puits à eau, accessible depuis le rez-de-chaussée mais également depuis l'entresol entre deux niveaux souterrains ce qui constitue, à notre sens, un équipement utilitaire et de subsistance précieux. P. CONTE, « *le réseau souterrain rue Haute-Cité à Limoges: rapport d'études archéologiques* », Association ArchéA et S.R.A. Limousin, (en cours).

69. Les traces d'activité métallurgiques associées au travail d'émaillerie n'ont encore jamais fait l'objet d'observations archéologiques précises, malgré l'évolution du nombre d'opérations préventives menées à Limoges ces dix dernières années. On en trouvera cependant un indice dans une fouille d'urgence – ou plutôt d'ailleurs une surveillance de travaux de terrassements – située dans l'« Entre-deux-villes » (Place Manigne) lors de laquelle des rebuts de travail d'orfèvrerie du cuivre, datés du XV^e siècle, ont été repérés à la base d'une « galerie souterraine » située à six mètres de profondeur : R. LOMBARD, J.-P. LOUSTAUD, « Un dépotoir du XVI^e siècle à Limoges » dans *Travaux d'archéologie limousine*, n^o 7 (1987), p. 111-120. Notons que le travail même des artistes émailleurs (« *l'estude* ») se situe, du moins au début de l'Époque moderne, dans l'en haut de maisons-ateliers : M. BEYSSI-CASSAN, *Le métier d'émailleur à Limoges, XVI^e-XVII^e siècles*, Presses Universitaires de Limoges, 2006, 484 p. (p. 140-146).

Les systèmes souterrains urbains constitueraient donc, lorsque le substrat s'y prête, des espaces à vocation multiple, ce qui expliquerait d'ailleurs le constat que l'on peut régulièrement effectuer sur l'expansion des volumes souterrains au cours du temps, concernant à la fois leur emprise au sol mais aussi leur profondeur et l'apparition de véritables réseaux à l'organisation complexe dont l'existence ne peut se justifier seulement par le souci d'une recherche de nouvelles zones de stockage (fig. 17 à 21).

Le forage et l'utilisation des cavités souterraines en milieu urbain ne se limite d'ailleurs pas à la seule période médiévale, elle se poursuit très largement pendant la période moderne, comme en témoignent les sources archéologiques (70) ou archivistiques (71), période qui ne paraît d'ailleurs pas mieux documentée par les recherches actuelles que les siècles précédents. En Périgord, des observations similaires peuvent être faites: à Périgueux même, la récente étude de la maison dite « des Dames de la Foi », rue des Farges, montre que l'importante cave située sous l'emprise de la demeure aurait été aménagée au XVI^e siècle lors d'une phase de transformation du bâti médiéval (72). Plus au sud, profitant d'un contexte topographique et géologique favorable, la ville de Belvès intègre un vaste ensemble, quasiment troglodytique de cavités utilisées depuis le Moyen Âge jusqu'à une époque récente, intégrant cette fois-ci des espaces qui ont pu également servir d'habitat.



FIG. 21. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Exemple de détail d'architecture d'une cave médiévale à pilier central. Un escalier (démantelé au XVIII^e siècle, sur la droite), communiquait directement sur la place des bancs charniers. Cette structure souterraine a connu plusieurs phases de remaniements dans un secteur occupé depuis l'Antiquité. Cliché P. Conte.

L'eau

Selon la géologie des sites, l'approvisionnement en eau était plus ou moins aisé. Au sein d'une même agglomération, ses conditions purent varier au cours du temps. On le constate à Bergerac. Outre les captages qui alimentaient les trois fontaines publiques de la ville, de multiples petites sources y facilitaient initialement l'approvisionnement des foyers, ouvrant parfois à la disponibilité de l'eau courante dans la maison (fig. 22) (73).

70. Cf. par exemple, le cas d'un vaste entrepôt sur deux niveaux souterrains récemment étudié à Limoges: B. POUSTHOMIS, J.-Cl. GRANY, P. CONTE, *Limoges (Haute-Vienne), étude d'une cave rue Vigne de Fer (parcelle n° 414)*, Document final de Synthèse d'étude archéologique du bâti, S.R.A., Limoges, 1997, 32 p. et 35 fig.

71. En 1649, l'écroulement de quatre maisons rue Montant-Magnigne à Limoges est imputé au creusement d'une cave. *Annales de Limoges des sieurs Goudin* cité dans J. DECANTER, « La chronique de Pierre de Razès et sa continuation 1605-1644 » dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CIX (1982), p. 126-173 (p. 166). La réutilisation de caves médiévales est attestée vers 1542 à l'emplacement d'anciennes maisons canoniales de la Cité de Limoges: J. DENIS, *Limoges Haute-Cité, étude documentaire*, Rapport d'étude documentaire, S.R.A. Limoges, vol. II (sources et documents), 2002, p. 14. Plusieurs de ces cavités ont été repérées récemment lors de la fouille du musée de l'Évêché: Ch. MANIQUET *Limoges, musée de l'Évêché*, Bilan Scientifique Régional, 2004, Limoges, 2005, p. 60-61.

72. A. MARIN, « Périgueux, maison dite « des Dames de la Foi », 4-6 rue des Farges », dans *Bulletin Monumental*, t. 161-3, 2003, p. 244-247.

73. Cf. fig. 22, fouilles de René Laborie, 1973-1974. Des canaux de même type et un petit bassin de fontaine – qui se trouvait vraisemblablement associé à l'immeuble de l'ancien Consulat – furent observés Place Malbec (prospection Y. Laborie, 1980) et dans l'îlot Fonbalquaine (cf. note 73).

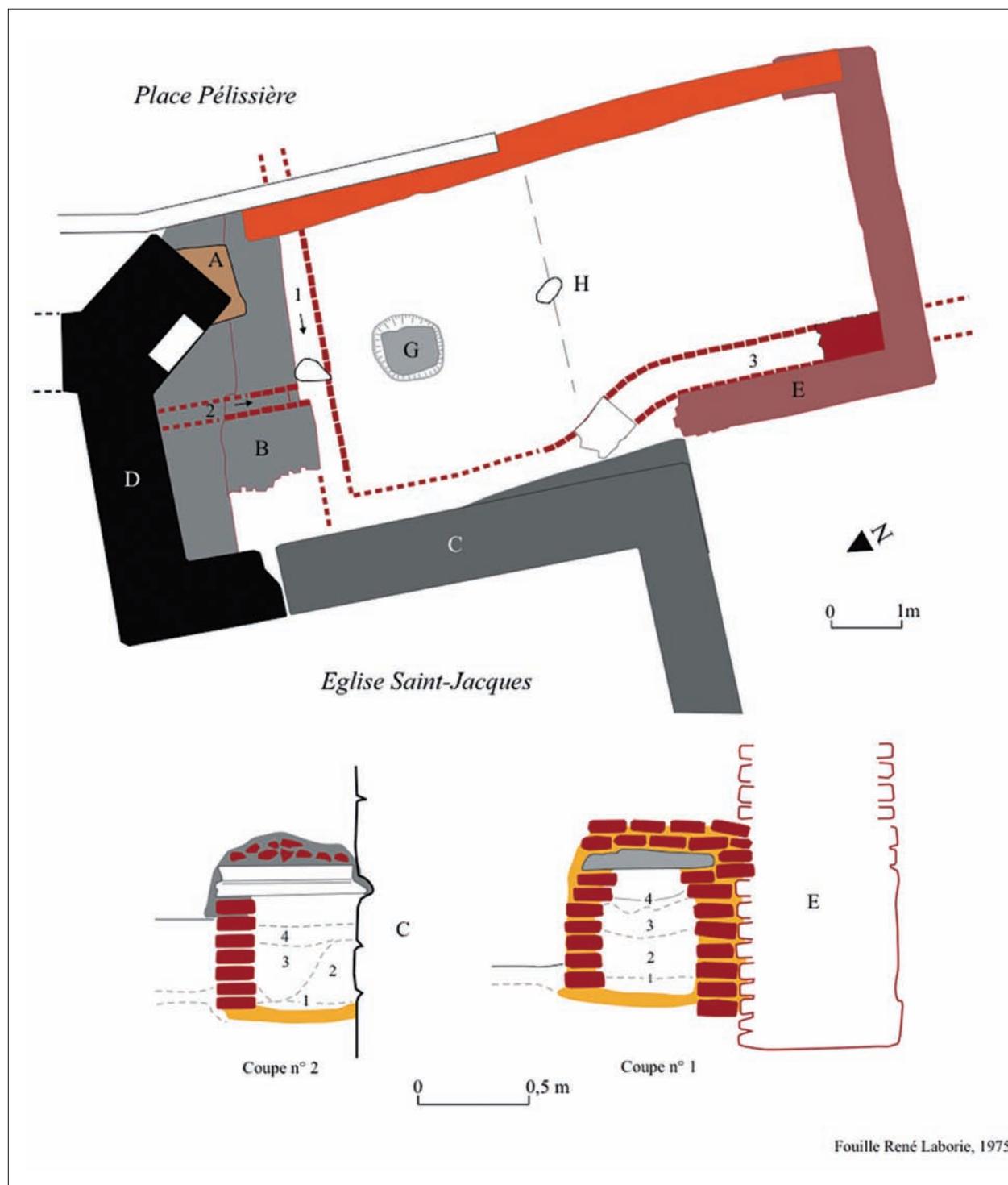


FIG. 22. BERGERAC (DORDOGNE), SAINT-JACQUES EST.
Dispositif de captage et de circulation d'eau inclus dans les fondations d'un ostal édifié à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle
(1, 2, 3 : canaux). Dessin Y. Laborie.

Mais, progressivement, ces points d'eau se raréfièrent sous l'impact de l'occupation qui dut avoir pour conséquence de modifier la circulation phréatique – de polluer aussi la nappe la plus superficielle – et surtout, de déstructurer le réseau de captage hérité de la première phase d'urbanisation rigide qui, durant la seconde moitié du XIII^e siècle, avait eu à maîtriser les contraintes hydriques du site, en particulier pour stabiliser sur sa partie pentue, la trame de la voirie. Les exigences d'espace liées à la densification du bâti en firent aussi disparaître. Sous la poussée de celle-ci, quartier Fonbalquine, vers 1300, un ostal patricien perdit ainsi l'usage de la fontaine qui se trouvait intégrée dans l'un de ces locaux annexes (74). Le phénomène de remblaiement de l'assiette des parcelles sous l'accumulation des dépôts engendrés par les cycles de destruction-reconstruction – dont le rythme s'accroît particulièrement au sortir de la grande dépression des années 1350-1450 – acheva d'isoler l'accès aux sources et conduisit, vers la fin de l'époque médiévale, à la multiplication de forage de puits privés, dans les cours et à l'intérieur des maisons, solution qui jusqu'alors avait été, semble-t-il, à peu près délaissée.

À Périgueux, les puits privés étaient également rares dans l'enceinte du Puy-Saint-Front médiéval, mais le fait tenait là à l'extrême difficulté de trouver de l'eau dans un sous-sol calcaire. La ville ne disposait ainsi que d'un unique point d'eau public et toutes les tentatives des consuls d'en créer de nouveaux restèrent toujours vaines (75). De ce fait, certains habitants puisaient à la rivière (76); d'autres collectaient probablement les eaux de pluies (77), mais l'absence de mention et de vestiges de citerne dans les maisons sous-entend qu'il n'y eut toutefois jamais obligation à rationaliser cette dernière solution pour résoudre le problème de l'approvisionnement.

Ailleurs, dans les autres villes d'Aquitaine, nous ignorons l'exacte situation mais, comme en donne l'exemple Bergerac et Périgueux, partout les choix en matière d'équipement d'accès à l'eau, et leurs évolutions, relevèrent sans doute, principalement, d'une adaptation opportuniste aux données du milieu physique, puis aux conséquences de son anthropisation.

Les récipients de stockage

Touchant au stockage temporaire de l'eau dans l'habitat, l'archéologie retrouve toute la gamme des récipients de terre qui pouvait y satisfaire. En particulier des cruches qui devaient prendre place sur le rebord des pierres d'évier, mais elle peine à révéler l'emploi des récipients de plus forte contenance qui, on peut le supposer, devaient être conjointement employés, pour pallier la nécessité de constants allers-retours au point d'eau et disposer du confort d'une réserve pour les usages autres qu'alimentaires. Pouvaient servir à cela toutes sortes de fûts et de baquets de bois ainsi que les grands vases en céramique dont est parfois perçue la trace de leur calage au sol (78). Comme les fûts, ces derniers étaient susceptibles de satisfaire à bien d'autres stockages pour trouver la liberté de conditionner plus ou moins longuement dans n'importe quelle pièce de la maison à peu près toutes les denrées sèches ou aqueuses. Outre les jarres ovoïdes, les jattes et les bassines d'usage polyvalent, existaient aussi des récipients plus spécialisés, telles les cruches à bec tubulaire destinées à la conservation de l'huile. Prenant globalement à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle la forme et la contenance qu'elles conservèrent jusqu'aux XVIII^e-XIX^e siècles, la présence systématique de ces cruches dans le mobilier des habitats atteste de l'importante place conservée ou retrouvée par l'huile dans la vie ménagère des foyers aquitains des derniers siècles du bas Moyen Âge.

Le salage de la viande et la conservation de la « *carna sala* » appela aussi probablement les potiers médiévaux à produire des récipients spécifiques (charnier) mais que l'on ne sait précisément distinguer au sein du groupe des vases de grande contenance dont l'éventail typologique n'est encore que très partiellement cerné. Les inventaires signalent également l'emploi de saloir en bois et en métal. De grandes cuves monolithes, rectangulaires ou circulaires, d'un mètre cube et plus, dont la découverte fut plusieurs fois signalée dans des maisons de Périgueux,

74. Y. LABORIE, « Architecture de l'habitat privé des XIII^e et XIV^e siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac », dans *Aquitania*, suppl. n° 4 (1990), p. 82.

75. A. HIGOUNET-NADAL 1978, p. 67.

76. En 1342, une sentence est rendue contre des barbiers qui avaient jeté des poils et du sang dans la rivière de l'Isle dont « l'eau sert à l'alimentation des habitants », A.M.P., FF 52.

77. A. HIGOUNET-NADAL, « Hygiène, salubrité, pollution », dans *Annales de démographie historique*, 1975, p. 83.

78. J. CATALO, « Le bâtiment médiéval du site de l'ancien hôpital Larrey à Toulouse », dans *Archéologie et vie quotidienne au XIII^e et XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*, Musée des Augustins, Toulouse, 1990, p. 72-75. De grandes jarres, parfois retrouvées encore enfoncées dans le sol, pouvaient notamment remplacer les silos, M. LENHARD, « De la cuisine à la table : vaisselles de terre en Languedoc aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *A.M.M.*, t. XV et XVI (1997-1998), p. 222.

appartiennent aussi probablement à cette famille d'ustensiles (79). Si telle était bien la nature fonctionnelle de ces cuves (80) – que leur encombrement et leur poids placent à limite de l'objet mobilier –, il est à se demander si leur imposante présence ne pouvait pas conduire, par assimilation, à qualifier parfois de « saloir » le local où elles prenaient place. Les larcins commis chez un *forrier* du Puy-Saint-Front font en tout cas apparaître ce qualificatif (*salinier*) pour situer la pièce dans laquelle se trouvait une armoire où une petite voleuse chaparda sept liards (81). À côté de celle des grains et des légumes secs, de vin, d'huile et de graisse, la possession d'une réserve de viande salée devait être très commune dans la plupart des foyers. Sans doute la constitution de celle-ci découlait-elle essentiellement de l'abatage des porcs que beaucoup élevaient chez eux, dans les arrière-cours ou peut-être même dans l'en bas des maisons, que l'on menait également à se nourrir par les rues et au long des fossés de l'enceinte quand, échappant à la surveillance, ceux-ci ne divaguaient pas par la ville.

En guise de conclusion

Engagé avec l'objectif d'approcher les manières d'habiter la maison médiévale et d'étudier les fonctions données aux locaux contenus dans l'enveloppe de ses murs, ce début d'enquête sur le stockage des denrées ne peut déboucher pour l'instant sur de vraies conclusions. Cela parce que, d'une part, la documentation afférente au sujet, que l'on peut retirer des sources archivistiques et des travaux des historiens, n'a été que partiellement dépouillée en raison de sa nature foisonnante et dispersée à l'extrême, d'autre part parce que l'apport de l'archéologie, encore fort réduit, n'ouvre qu'à la connaissance d'un petit nombre de cas dont on ne peut exactement évaluer l'exemplarité.

Ces premières données ne débouchent donc, au mieux, que sur l'émergence d'hypothèses qui appellent à être vérifiées.

La première de celle-ci touche à la question du stockage en silo. Il semblerait que ce mode de conditionnement ait été progressivement délaissé au-delà du plein XIII^e siècle dans les agglomérations les plus urbaines, peut-être d'abord sous l'effet de l'anthropisation du milieu due à la pression croissante de l'occupation, qui n'aurait plus permis de mettre en œuvre ce mode de stockage. Ensuite, privilégiant une conservation longue et particulièrement adaptée à la garde des semences, répondit-il aussi peut-être de moins en moins aux besoins de ménages vivant dans le contexte d'une société de plus en plus marchande où, par ailleurs, progressait le nombre des hommes n'entretenant plus un lien direct avec l'activité agraire.

Mais, dans les villes, l'abandon du stockage en silo ne semble en aucun cas devoir être rapproché d'une perte d'habitude des ménages à constituer et tenir au sein de leurs ostals une réserve de grain, même si tous les foyers urbains n'en possédaient probablement pas (82), comme le rappelle Bernard Chevalier à travers les quantifications connues dans certaines villes. À Reims, par exemple, en 1422, un tiers des recensés ne possédait pas de réserve et 5 % seulement détenait le tiers des stocks inventoriés. Toutefois aussi bien dans cette ville (1422, 1594) qu'à Châlons-sur-Marne (en 1460) ou encore à Carpentras (en 1473), que la période fut à l'angoisse ou au calme réparateur, le total de toutes les petites réserves accumulées par les particuliers au moment des récoltes équivalait à la consommation annuelle de la population, ce qui montre bien toute l'habitude conservée par les urbains – peut-être même, l'attention obsessionnelle – à s'efforcer de détenir chez eux des stocks (83). Les grains panifiables en étaient la plus précieuse composante.

On a ensuite essayé de montrer que pour conditionner ceux-ci diverses solutions pouvaient être envisagées. Les combles aussi bien que l'en bas des maisons, et même à peu près n'importe quelle pièce saine, étaient techniquement susceptibles de satisfaire. Par ailleurs, en particulier pour des quantités domestiques de faibles

79. L'une de ces cuves, de forme circulaire, est visible à Périgueux, rue Limogeanne, dans la « maison du coutelier » où sa découverte nous avait été signalée par le regretté Emmanuel Payen, alors Architecte des Bâtiments de France du département de la Dordogne.

80. Selon les témoignages recueillis auprès de plusieurs habitants du Périgord rural de telles cuves auraient été encore fabriquées et employées pour le salage jusqu'au début du XX^e siècle, dans les pays d'Auberoche et d'Ans.

81. A.M.P., *Petit Livre Noir*, 1423, fol.: 7 liards « *que eram in una armari dins un salinier* ».

82. Le fait que des paysans se rendaient vendre sur les marchés urbains hebdomadaires de petites quantités de grains, comme on l'observe notamment à Bergerac, le suggère. A.M.B., 1BB3 (mars 1381), fol. 121.

83. B. CHEVALIER, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, 1982, éd. Aubier Montaigne, p. 180.

volumes, la disponibilité d'un mobilier de stockage varié – fûts, jarres, coffres – ouvrait à la totale liberté de loger où l'on voulait leur réserve, permettant de protéger celle-ci et de l'isoler, y compris dans les locaux les plus restreints ou les plus partagés, tel un appartement se réduisant à une unique chambre louée ou un rez-de-chaussée ouvert à tous les mouvements pouvant découler d'une utilisation polyfonctionnelle. Il en était du reste de même pour la plupart des autres denrées même si, naturellement, la disponibilité d'une pièce plutôt fraîche et sombre, comme le sont les bonnes souillardes et les meilleurs celliers, ne pouvait que faciliter la conservation de certaines d'entre elles, telles l'huile, la graisse, les salaisons. À l'exception de la réserve de vin qui pouvait être la plus encombrante, qui était aussi la plus sensible au climat du local où elle se trouvait logée, la quantité de provisions stockées pour les besoins ordinaires de l'ostal n'atteignait probablement pas des volumes imposant par eux mêmes, techniquement, l'obligation de rajouter à un logis normalement vaste, des locaux de stockage particuliers.

Sur ce constat, se fonde notre deuxième hypothèse.

Passé l'étape des premières phases d'essor de l'urbanisation, la tendance de la maison à s'agrandir, par le creusement d'une cave, voire de véritables ensembles souterrains, ou par l'adjonction à son corps de logis d'appentis annexes, comme tend à le révéler les quelques cas pour l'instant connus, pourrait donc plutôt résulter d'une adaptation de son architecture à l'affirmation d'activités spécifiques au milieu urbain, c'est-à-dire aux activités artisanales et marchandes qui, même sans toujours atteindre un seuil appelant la construction de bâtiments spécialisés parfaitement distincts des habitations – atelier, entrepôt ou magasin souterrain –, conduisaient la maison à devenir le siège d'une véritable petite entreprise. Et, au lieu de chercher à l'extérieur de ses murs les espaces utiles à l'exercice des activités commerciales, de production ou de rapport (location de locaux), le choix fut peut-être au contraire de gagner ces derniers à l'intérieur de son corps de logis, en rejetant notamment la resserre à provision, et souvent la cuisine, dans un appentis ou un édicule annexe autonome.

Les ostals présentant de telles dispositions refléteraient peut-être ainsi un stade d'évolution intermédiaire entre les habitations de type élémentaire, qui se rencontrent aussi bien dans le plat pays qu'au sein des horizons contemporains de l'essor des agglomérations, et la maison polyvalente classique des villes adultes des XIII^e-XIV^e siècles, dont la construction releva de programmes ayant appris à rationaliser l'intégration de l'ensemble des fonctions que devait assurer la maison urbaine, pour satisfaire aux exigences des contextes d'occupation les plus denses. C'est-à-dire de programmes qui, basés sur un concept privilégiant de plus en plus l'organisation étagée, réintroduisaient dans un volume unique la totalité des espaces fonctionnels nécessaires à la vie domestique (logement, cuisine, cellier) et à la production (atelier, boutique, locaux destinés à la location), sans toutefois rétablir la promiscuité que purent connaître les activités dans la maison élémentaire, et dont la mise en œuvre ouvrait à la possibilité de répondre aux contraintes du manque d'espace, en permettant d'édifier des unités jointives, dont le bâti pouvait aller jusqu'à occuper l'entière surface des parcelles, entre deux axes de circulation. Mais, dans ces maisons de la ville adulte, déceler les emplacements voués au stockage domestique devient très délicat, voire impossible, car l'organisation de celui-ci n'appelait pas de contraintes assez fortes pour générer systématiquement, au stade de la réalisation du gros œuvre, des aménagements spécifiques. Seule, peut-être, la recherche de conditions de stockage plus sûres (par rapport aux risques d'incendie et de vol), ou plus particulièrement favorables à la conservation de produits sensibles au climat du local où on les entrepose, tels l'huile, les salaisons et surtout le vin, poussèrent les plus riches ostals à se doter de petites pièces totalement ou en partie excavées, avant que ne s'étende l'usage de creuser de véritables caves.

Et, au sein des habitations qui demeurèrent dépourvues de locaux de cette nature, ce n'est probablement que fort lentement au cours de l'Époque moderne que dut véritablement s'affirmer l'usage d'attribuer spécifiquement une pièce au stockage des réserves alimentaires. Les témoignages ne manquent pas révélant qu'au siècle dernier, dans l'habitat des bourgs, perduraient toujours des comportements ménagers anciens conduisant à répartir les réserves de la maison là où il y avait de la place. Ainsi, avant que les modernités introduites dans les campagnes au cours des « trente glorieuses » n'achèvent de révolutionner les habitudes ancestrales, pouvait-on encore trouver des grains ou des légumes secs stockés dans des chambres par ailleurs utilisées pour le repos (84), dans les lingères, avoisinant les piles de draps et de torchons, des pots de confitures, des toupines de confit et de conserves à huile ou encore, dans l'ombre d'un recoin, au fond d'un couloir, sous l'escalier menant à l'étage ou au grenier, parfois même dans une chambre exposée au nord, la barrique de laquelle le maître de maison allait tirer le pichet vin qu'il portait à table.

84. Vers 1930, au bourg d'Église-Neuve-d'Issac (Dordogne), dans la maison de son père, marchand de bois, Bernard Lesfargues, que nous tenons à remercier de nous autoriser à citer son témoignage, couchait par exemple dans une chambre où se tenait un coffre rempli de grains destinés à la nourriture de la volaille. Toujours à titre d'exemple, nous avons vu pour notre part, à Villablard (Dordogne), vers 1960-1965, des barriques de vin logées dans les deux pièces (dans la salle-cuisine et la chambre) où vivait, à l'arrière de leur boutique, un couple s'adonnant dans le bourg à une modeste activité de vente de vin au détail, d'épicier et de tavernier.
